

*Politique d'aménagement
linguistique de l'Ontario pour
l'éducation postsecondaire et
la formation en langue française*

2011



Message du ministre

L'Ontario a besoin d'un système d'éducation postsecondaire et de formation flexible et solide, qui place les besoins des étudiants en tête de sa liste de priorités. À mesure que l'économie évolue nous avons besoin d'une main-d'œuvre instruite, capable d'innover et d'entreprendre pour créer les emplois et les entreprises de demain et maintenir notre province au premier rang.

La bonne nouvelle, c'est que l'Ontario possède l'un des meilleurs systèmes postsecondaires au monde, grâce aux investissements que nous avons réalisés. Mieux encore, nous avons l'intention de mettre à profit ces investissements. Notre gouvernement a élaboré à cet effet un nouveau plan pluriannuel pour l'éducation postsecondaire et la formation – « La priorité aux étudiants ».

La priorité aux étudiants est un plan visant à assurer à tous les étudiants et étudiantes ontariens qualifiés l'accès à une formation et une éducation abordables et de haute qualité, afin de les aider à réussir dans le monde d'aujourd'hui. Dans le cadre de ce plan, nous continuerons de soutenir les étudiants francophones qui souhaitent faire leurs études en français.

Depuis 2003-2004, le gouvernement de l'Ontario a augmenté le financement destiné à l'éducation postsecondaire en langue française de plus de 65 pour 100 pour totaliser près de 85 millions de dollars, y compris 14,3 millions de dollars du gouvernement fédéral au titre du Programme des langues officielles. Ce financement a bénéficié à plus de 21 000 étudiants fréquentant les deux collèges de langue française, les deux universités bilingues et les trois établissements qui y sont affiliés, ainsi que quatre autres établissements postsecondaires.

La nouvelle *Politique d'aménagement linguistique* donne la priorité aux étudiants francophones. Elle permettra de renforcer la viabilité de la culture francophone en Ontario et d'augmenter les possibilités économiques et d'emploi qui s'offrent aux diplômés francophones de la province.

Sur le marché mondial concurrentiel d'aujourd'hui, les compétences linguistiques et culturelles revêtent de plus en plus de valeur. Le Commissariat aux langues officielles presse les gouvernements d'encourager les étudiants à apprendre une seconde langue officielle, que ce soit le français ou l'anglais.

Je suis fier de cette nouvelle politique concernant l'éducation en langue française car elle contribuera à créer davantage de possibilités pour la population ontarienne, tout en stimulant le dynamisme de notre réseau d'éducation postsecondaire et de formation.

Le ministre de la Formation et des Collèges et Universités



John Milloy

♻️ Imprimé sur du papier recyclé

11-032

ISBN 978-1-4435-6505-9 (Imprimé)

ISBN 978-1-4435-6509-7 (PDF)

ISBN 978-1-4435-6510-3 (TXT)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011

Cette publication est affichée sur le site Web du ministère de la Formation et des Collèges et Universités
au www.ontario.ca/partenairesep.



Table des matières

Introduction	5
Première partie : Contexte	10
Énoncé de vision.....	11
Principes directeurs	13
Deuxième partie : Les axes d'intervention	14
Axe d'intervention 1 : L'accès aux programmes en langue française	16
Axe d'intervention 2 : Le soutien et la réussite de l'étudiante ou étudiant	18
Axe d'intervention 3 : L'amélioration de la qualité.....	20
Axe d'intervention 4 : La promotion du système et le recrutement ciblé.....	22
Axe d'intervention 5 : Les partenariats et les collaborations	24
Axe d'intervention 6 : La gouvernance	26
Troisième partie : Un cadre de responsabilisation partagée	28
1. Les indicateurs de performance pour l'éducation postsecondaire en langue française	30
Les indicateurs de base	30
Les indicateurs institutionnels.....	31
2. Les indicateurs de performance pour les fournisseurs de services d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi en langue française.....	33
Annexes : Vue d'ensemble du réseau ontarien d'éducation postsecondaire et de services d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi en langue française	35
Annexe A : Les institutions partenaires.....	36
Annexe B : Bref historique du réseau.....	38
Annexe C : Le réseau collégial.....	42

Annexe D : Le réseau universitaire.....	45
Annexe E : Le réseau communautaire	49
Annexe F : Les services de formation et d'emploi	51
Annexe G : Le financement	58
Bibliographie	59





Introduction

Le présent document décrit la politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française qui se situe dans le prolongement de la mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique (PAL) adoptée en 2004 pour l'éducation en langue française aux paliers élémentaire et secondaire. Cette politique est destinée à accroître la capacité d'un large éventail de partenaires à promouvoir la langue française et à favoriser l'épanouissement de la culture francophone dans la province.

La PAL pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française a été élaborée pour que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et ses partenaires puissent répondre de façon stratégique et à l'échelle du réseau aux besoins actuels et futurs de la province en matière de prestation de programmes d'enseignement postsecondaire et de formation en langue française et de services d'emploi en français. Elle permet d'instaurer un contexte favorable à l'établissement d'un dialogue entre le Ministère, la communauté francophone de l'Ontario et le gouvernement fédéral pour explorer les priorités et les objectifs communs à réaliser pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française.

La politique d'aménagement linguistique s'inscrit dans le plan du gouvernement « La priorité aux étudiants » élaboré pour faire en sorte que tous les étudiants et étudiantes de l'Ontario aient accès à une éducation et à une formation de haut calibre et abordables dont ils ont besoin pour réussir dans le monde moderne.

L'objectif premier de cette politique est de renforcer la pérennité de la culture¹ francophone dans la province par l'établissement d'un espace francophone pluriel élargi. La culture se construit pour une bonne part sur le socle de la langue, c'est pourquoi la politique met l'accent sur les stratégies que peuvent déployer les institutions de langue française et bilingues pour promouvoir la langue française, en étendre l'usage et la connaissance et assurer la prestation de services en français dans la province.

1. La définition que donne l'UNESCO de la culture (1982) a été adoptée en 2004 dans le contexte du lancement de la politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française (Ontario, Ministère de l'Éducation, 2004). Il faut ainsi entendre par *culture* « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

Le second objectif de cette politique est d'améliorer les possibilités économiques et d'emploi offertes aux Ontariennes et Ontariens. Les compétences linguistiques et culturelles prennent de plus en plus de valeur sur le marché mondial concurrentiel d'aujourd'hui et figurent parmi celles dont les jeunes Canadiens auront besoin à l'avenir pour devenir des citoyens productifs de leur propre pays et des citoyens du monde. Dans un rapport publié en 2009, le Commissariat aux langues officielles souligne cette réalité et encourage « les gouvernements, les établissements et toutes les parties intéressées à collaborer afin d'améliorer l'apprentissage en langue seconde au niveau universitaire au Canada et de mieux aider les jeunes Canadiens à se préparer pour l'avenir » (Canada, Commissariat aux langues officielles, p. iv).

Contexte

Au cours des dernières années, le gouvernement de l'Ontario a donné la preuve de son engagement envers l'éducation en langue française notamment en adoptant en 2004 la politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française aux paliers élémentaire et secondaire qui visait à mieux répondre, en contexte minoritaire, aux besoins spécifiques de la communauté de langue française de l'Ontario et de ses institutions éducatives. Par cette politique, le ministère de l'Éducation de l'Ontario entendait accroître la capacité des conseils scolaires et des écoles de langue française à créer les conditions d'enseignement et d'apprentissage qui favorisent la transmission de la langue française et de la culture francophone pour assurer la réussite scolaire de tous les élèves ainsi que le développement chez ces derniers d'une identité culturelle forte. Avec cette politique, le ministère de l'Éducation actualisait aussi sa responsabilité d'assurer la bonne application de la *Loi sur l'éducation* dans le respect de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* en matière d'instruction dans la langue de la minorité. La PAL constitue aujourd'hui un cadre efficace d'orientation et d'intervention stratégique pour toutes les initiatives pédagogiques et curriculaires destinées à assurer la vitalité de la langue française et de la culture francophone dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française de la province.

Déposé en 2005, le Rapport Rae sur l'éducation postsecondaire en Ontario s'est aussi intéressé à l'éducation en langue française en recommandant, d'une part, que le gouvernement augmente le financement de base de 20 millions de dollars par année avant 2007-2008 afin d'aider les collèges de langue française et les universités bilingues à favoriser de façon plus efficace la vigueur du secteur de l'éducation postsecondaire de langue française en Ontario et, d'autre part, que le gouvernement fédéral accorde un financement de contrepartie dans ce domaine important (Rae, février 2005, p. 46).

Le Rapport Rae a donné lieu à des attentes considérables en matière de financement au sein de la communauté francophone de l'Ontario, si bien qu'en 2008-2009 le gouvernement de l'Ontario avait accru le financement de l'éducation postsecondaire dans la mesure recommandée. En outre, au chapitre du financement fédéral, l'Ontario a touché un financement au titre de l'entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle.

Depuis 2003-2004, le gouvernement de l'Ontario a augmenté le financement destiné à l'éducation postsecondaire en langue française de plus de 65 pour 100. Pour le gouvernement de l'Ontario, il s'agit là d'un investissement considérable dans l'éducation postsecondaire et la formation des francophones. Ces fonds sont octroyés à onze institutions d'enseignement postsecondaire, vingt-trois organismes communautaires dispensant des programmes d'alphabétisation et de formation de base ainsi qu'à quarante-neuf fournisseurs de services d'emploi (ci-après désignés *institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation*, dont la liste figure à l'annexe A).

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît la nécessité de travailler avec les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues de la province pour faire fructifier ces investissements et bâtir sur les succès et l'expérience de la mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique aux paliers élémentaire et secondaire.

Développement de la politique

Le développement d'une politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française a été recommandé par les membres du Groupe de travail permanent des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités sur le continuum de l'apprentissage en langue française. Le ministre de la Formation et des Collèges et Universités a donné suite à cette recommandation en confiant à la Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française le mandat de développer cette politique en utilisant les indicateurs de rendement suivants : l'accès, la rétention, la participation et la qualité.

Entre janvier et juin 2010, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a procédé à une consultation auprès des écoles secondaires de langue française, des écoles offrant des programmes d'immersion, des collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française et des universités bilingues et autres établissements offrant des programmes en français. L'objet de cette consultation était double : recueillir de l'information concernant les politiques d'aménagement linguistique locales actuelles et identifier des stratégies susceptibles d'améliorer l'accès aux études postsecondaires et à la formation en langue française dans la province.

La politique décrite dans le présent document s'articule autour des préoccupations exprimées au cours de ces consultations. Les constats et recommandations qu'elle contient proviennent d'un large éventail de participants – étudiants, apprentis, apprenants adultes, personnel enseignant et administratif, et autres intervenants clés.

Au sujet de la politique

La politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française s'inscrit dans la continuité des efforts qui ont été déployés jusqu'ici pour améliorer la capacité de tous les partenaires à créer les conditions

d'enseignement, d'apprentissage et d'accès à des services d'emploi en français tout en soutenant l'apprentissage de l'anglais et éventuellement d'autres langues. Les étudiantes et étudiants francophones de tous âges ont besoin d'un environnement d'apprentissage qui offre du soutien pour apprendre et réussir dans leur langue. La priorité doit être accordée aux besoins des étudiants. Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance de leur donner accès à un large éventail de programmes d'études postsecondaires en français et d'investir à cet effet dans une éducation postsecondaire et une formation soutenant l'excellence de l'enseignement public. Le financement destiné aux étudiants francophones fait partie du plan du gouvernement de l'Ontario dont le but est de développer l'une des mains-d'œuvre les plus qualifiées et les mieux éduquées au monde.

La politique ontarienne d'aménagement linguistique pour l'éducation postsecondaire et la formation met en valeur la capacité de parler les deux langues officielles et bénéficiera aux jeunes diplômés issus des écoles secondaires de langue française de la province, aux jeunes francophiles diplômés des programmes d'immersion ainsi qu'aux personnes s'intéressant aux possibilités d'éducation et de formation offertes en français dans la province. Cette politique vise à inciter davantage d'étudiantes et étudiants de ces différents groupes à s'inscrire dans les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues de la province. La hausse des inscriptions favorisera l'augmentation du nombre ainsi que la diversité et la qualité des programmes bilingues offerts dans ces établissements, ce qui renforcera la capacité de ces derniers à attirer et retenir une clientèle étudiante pancanadienne et internationale plus importante et à améliorer l'accès des francophones et de l'ensemble de la population ontarienne aux études et à la formation tout au long de la vie.

La PAL pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française est conçue pour encourager les institutions partenaires de langue française et bilingues à mettre en place des politiques d'aménagement linguistique locales axées sur une valorisation plus franche de l'usage et de la connaissance du français dans leurs enceintes. La mise en œuvre de cette politique se traduira par l'amélioration conjointe du soutien à l'apprentissage et au perfectionnement du français et de l'anglais pour permettre à tous ceux et celles qui fréquentent les établissements du réseau éducatif de langue française et bilingue de l'Ontario – étudiants, apprentis et autres apprenants – d'acquérir une connaissance approfondie et sûre de ces deux langues, voire même d'une troisième langue dans le cas des francophones de la province qui sont pour la plupart bilingues².

Des défis de taille seront à relever en chemin dont les suivants :

- ◆ le besoin de rejoindre des clientèles diverses et dispersées;
- ◆ le besoin d'élargir l'éventail des programmes et services existants en langue française;

2. Plus de 85 pour 100 des francophones de l'Ontario sont bilingues comparativement à 11,5 pour 100 de la population totale (Ontario, Office des affaires francophones, 2009).

- ◆ le besoin de maintenir le financement adéquat pour assurer la prestation de programmes et services de qualité en français; et
- ◆ le besoin de s'adapter aux conditions socioéconomiques et aux besoins du marché du travail.

Le présent document énonce les lignes directrices qui régiront désormais les initiatives en aménagement linguistique que prendra le ministère de la Formation et des Collèges et Universités en collaboration avec les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française, les universités bilingues et d'autres organisations offrant des programmes en français³ comme les centres communautaires francophones et les fournisseurs de services d'emploi francophones et bilingues autorisés par la province à dispenser des services d'alphabétisation, de formation de base ou des services d'emploi.

L'Ontario accorde la priorité aux étudiants en appuyant la politique d'aménagement linguistique. La PAL témoigne de l'engagement du gouvernement de l'Ontario d'accroître la variété, la qualité et l'accessibilité des programmes d'enseignement postsecondaire et de formation pour tous les Ontariens et Ontariennes. Plus spécifiquement, la PAL procure au ministère de la Formation et des Collèges et Universités ainsi qu'à ses partenaires du secteur de l'enseignement postsecondaire et de la formation, les moyens de contribuer à la vitalité de la communauté francophone de l'Ontario et d'élargir l'espace francophone en mettant en place un système efficace capable d'accueillir les étudiantes et étudiants francophones, de les motiver et de les appuyer tout au long de leurs études et de leur formation.

3. Une vue d'ensemble détaillée du réseau ontarien d'éducation postsecondaire et de formation en langue française est fournie aux annexes A à F.

Première Partie

CONTEXTE

La politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française a été élaborée afin d'améliorer la capacité des institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues de répondre, en contexte minoritaire, aux besoins spécifiques de la communauté francophone plurielle de l'Ontario. Cette politique donne aux institutions partenaires le pouvoir de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour créer des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui favorisent la transmission de la langue française et de la culture francophone ainsi que la valorisation du français sur le marché du travail.

La politique reflète l'engagement du gouvernement de l'Ontario et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de créer un système d'éducation postsecondaire et de formation solide et à l'écoute des besoins des étudiants, qu'il place en tête de sa liste de priorités – dans ce cas, en donnant aux quelque 600 000 francophones résidant en Ontario un meilleur accès aux études postsecondaires et à la formation en français. Le présent document décrit le mandat conféré au Ministère, aux établissements d'enseignement et aux organismes communautaires de la province pour ce qui est de la mise en œuvre d'initiatives particulières qui favoriseront l'accès des francophones à des occasions d'apprentissage et de formation en français.

Aménagement linguistique.

Mise en œuvre par les institutions éducatives d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation, la transmission et l'épanouissement de la langue française et de la culture francophone.

Espace francophone pluriel.

Espace de vie animé par des francophones et mettant en valeur la diversité de la communauté francophone de l'Ontario telle que la reflète la nouvelle Définition inclusive du francophone (DIF)⁴, qui favorise le maintien et le développement d'une communauté durable.

4. La DIF est une variable dérivée calculée en fonction de trois questions du recensement : la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la connaissance des langues officielles. La DIF mesure le nombre de personnes dont la langue maternelle est le français et y ajoute celles dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, mais qui ont une connaissance particulière du français comme langue officielle et qui utilisent le français à la maison, y compris les immigrants récents en Ontario pour qui le français est la langue d'intégration (Office des affaires francophones, 2009).



Énoncé de vision

La politique décrite dans le présent document porte la vision d'un système d'éducation postsecondaire et de formation produisant une main-d'œuvre francophone hautement qualifiée et pleinement engagée pour assurer l'essor d'une communauté ontarienne de langue française qui contribue au développement économique, culturel et social de la province tout en renforçant ses avantages concurrentiels et le mieux-être de sa population.

En vue de réaliser cette vision, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités développera, en collaboration avec les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues, un plan pluriannuel de responsabilisation au niveau provincial. Ce plan servira de référence pour le développement de politiques d'aménagement linguistique locales qui refléteront les réalités et missions particulières de chaque organisation et les attentes spécifiques prévues par le Ministère dans les contrats de prestation de services d'emploi.

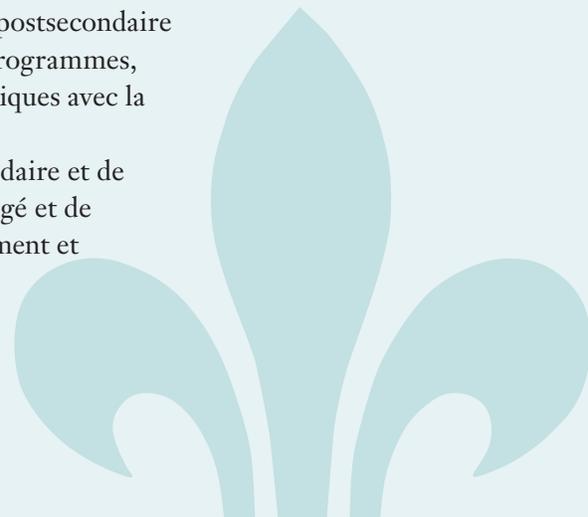
Il est important que les institutions partenaires planifient et articulent le développement de leur politique locale ainsi que leurs procédures de mise en œuvre de la PAL provinciale autour des visées stratégiques ci-après.

Visées stratégiques

Les visées stratégiques de la politique d'aménagement linguistique pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française font foi de l'engagement de l'Ontario de faire des besoins des étudiantes et étudiants une priorité.

Ces visées stratégiques sont les suivantes :

- ◆ Augmenter la capacité des institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues à offrir des programmes et des services de haute qualité répondant aux besoins de la communauté francophone et du marché de l'emploi.
- ◆ Faciliter la réussite scolaire et professionnelle des étudiantes et étudiants inscrits dans les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues en assurant l'offre de programmes de soutien.
- ◆ Améliorer la qualité de l'enseignement postsecondaire et de la formation en français en renforçant la capacité du personnel institutionnel et des étudiantes et étudiants d'atteindre le niveau le plus élevé possible de compétence en français et de soutenir le perfectionnement linguistique et l'épanouissement culturel de la communauté francophone.
- ◆ Augmenter la participation aux études postsecondaires et à la formation en langue française, en particulier le nombre d'élèves qui passent directement de l'école secondaire de langue française aux études postsecondaires et à la formation en langue française.
- ◆ Augmenter la capacité des institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues à développer des programmes, des ressources et des services en établissant des partenariats stratégiques avec la communauté francophone.
- ◆ Accroître le dynamisme du système ontarien d'éducation postsecondaire et de formation en langue française par l'entremise d'un leadership partagé et de structures de gouvernance participatives qui favorisent le renforcement et l'engagement de la communauté.



Principes directeurs

Les principes directeurs énoncés ci-après guideront l'élaboration de la politique d'aménagement linguistique des institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de la province.

- ◆ Appuyer le développement d'une gamme complète de programmes et de services en français.
- ◆ Souscrire aux priorités du gouvernement pour soutenir l'engagement de la province quant à l'accès aux études postsecondaires et à la formation en français.
- ◆ Collaborer davantage pour une meilleure utilisation des ressources existantes en français et faciliter le partage de ces ressources éducatives à travers le système.
- ◆ Reconnaître la diversité institutionnelle, incluant la diversité inhérente aux régions, comme un facteur contribuant à l'accès, à l'équité régionale et à l'excellence de l'éducation postsecondaire et de la formation en langue française dans toute la province.
- ◆ Identifier et chercher à surmonter les obstacles qui empêchent les étudiantes et étudiants francophones de poursuivre des études en français.
- ◆ Reconnaître la diversité de la population étudiante francophone et encourager un sentiment d'appartenance à la francophonie plurielle.
- ◆ Consolider les partenariats avec les communautés francophones pour maximiser l'utilisation des ressources, apporter un soutien adéquat aux étudiantes et étudiants francophones et appuyer l'engagement de la communauté.
- ◆ Favoriser la recherche en matière d'éducation postsecondaire et de formation en langue française et identifier les meilleures pratiques à promouvoir dans l'ensemble du système.
- ◆ Favoriser les partenariats et les collaborations au niveau local, régional, provincial et national, entre les secteurs et avec les organisations communautaires, et développer des stratégies pour renforcer la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues à attirer une clientèle étudiante et des professeurs francophones de l'étranger.

LES AXES D'INTERVENTION

Dans son plan « Ontario ouvert sur le monde » (un plan quinquennal pour notre économie [2010]), le gouvernement ontarien s'est engagé à porter à 70 pour 100 le taux d'obtention de titres postsecondaires. Grâce à la stratégie Accès aux études, tous les Ontariens et Ontariennes compétents qui désirent faire des études postsecondaires ou suivre un programme de formation professionnelle auront la possibilité de le faire. En adoptant sa politique d'aménagement linguistique pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française, le Ministère renforcera le réseau d'éducation postsecondaire et de services d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi en langue française, ce qui l'aidera à atteindre sa cible.

Les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues font face à un certain nombre de défis reliés à la prestation en français de programmes, de services et de soutiens adaptés aux besoins de la population apprenante francophone. Les plus importants sont les suivants :

1. Un exode linguistique vers le système d'éducation postsecondaire et de formation de langue anglaise qui s'explique en grande partie par une offre limitée de programmes en français dans certains domaines d'études.
2. Le besoin de plus de ressources humaines et didactiques pour permettre aux étudiantes et étudiants d'apprendre et de s'épanouir en français.
3. La difficulté de maintenir un équilibre linguistique avec la forte croissance de la demande de services et des effectifs du côté anglais.
4. La difficulté de promouvoir et de valoriser l'espace francophone au palier postsecondaire où s'exerce la forte pression de l'anglais.
5. Un faible taux de passage à l'éducation postsecondaire en langue française des diplômés des écoles secondaires de langue française.
6. Le manque de définition commune de l'étudiante ou étudiant francophone et des pratiques administratives disparates qui rendent difficile l'analyse et l'interprétation de données sur la population étudiante francophone.

7. Une population francophone dispersée et de faible densité sur l'ensemble du territoire dont plus d'un tiers se fond aujourd'hui dans la population des régions du Centre et du Sud-Ouest où l'offre de programmes postsecondaires et de formation en français est limitée.

Six axes d'intervention ont été identifiés pour guider le Ministère et les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues et les aider à relever les défis posés :

- ◆ l'accès aux programmes en langue française
- ◆ le soutien et la réussite de l'étudiante ou étudiant
- ◆ l'amélioration de la qualité
- ◆ la promotion du système et le recrutement ciblé
- ◆ les partenariats et les collaborations
- ◆ la gouvernance





Axe d'intervention 1

L'accès aux programmes en langue française

Selon une étude menée par Labrie et coll. (2009) à partir de données du Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario, un nombre non négligeable de francophones de la province choisissent d'étudier en anglais. L'étude révèle qu'entre 1998 et 2006, moins de 60 pour 100 des élèves francophones se sont dirigés vers des programmes d'études postsecondaires en français. L'étude impute cet exode linguistique au manque de programmes en français en comparaison des programmes en anglais. Les étudiants font aussi le choix d'étudier localement en anglais pour éviter les déplacements et les frais afférents. D'autres encore font le choix d'étudier en anglais en raison de la qualité ou de la réputation des programmes ou des institutions.

La tendance générale à tous les cycles universitaires indique que la rareté des programmes en français, en particulier dans les filières scientifiques et de la santé, limite l'accès des francophones à l'éducation postsecondaire dans ces domaines d'études.

Pour améliorer l'accès aux programmes en langue française, il faut que les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues développent de nouveaux programmes et de nouveaux cours, et enrichissent ceux déjà offerts en français dans le cadre des programmes d'études actuels. L'accès à une gamme plus étendue de programmes augmentera les choix des étudiantes et étudiants et stimulera la participation aux études postsecondaires et à la formation en langue française dans la province.

Exemples d'initiatives

Pour améliorer l'accès aux programmes en langue française, les institutions partenaires peuvent :

- ◆ accroître le nombre de places dans les programmes en forte demande en français;
- ◆ développer de nouveaux programmes dans les secteurs névralgiques ou émergents de l'économie ontarienne comme les sciences pures et appliquées, l'alimentation, le vieillissement, l'énergie renouvelable, les services reliés à la mobilité des populations et la haute technologie;
- ◆ développer des modes innovateurs d'accès aux programmes en français et utiliser de façon optimale les possibilités de formation en ligne;
- ◆ développer des modèles alternatifs de prestation de programmes en considération de l'éparpillement de la population francophone et francophile sur tout le territoire de la province;
- ◆ développer des procédures et mécanismes pour identifier les métiers en émergence afin de pouvoir concevoir et offrir des programmes dans ces secteurs.

Soutien de la province

Dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs annoncé dans le budget de 2005, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à investir 10,2 millions de dollars en 2005-2006, et à accroître ce montant jusqu'à 55 millions en 2009-2010 et par la suite pour améliorer les possibilités d'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation pour les Autochtones, les personnes ayant un handicap, les étudiantes et étudiants de première génération faisant des études universitaires et les étudiants francophones. En 2009-2010, 12 millions de dollars sur les 55 millions prévus ont été octroyés aux institutions d'enseignement de langue française et bilingues. Ces fonds contribuent à assurer l'accès à une gamme élargie de programmes d'études postsecondaires et de formation en langue française à travers la province :

- ◆ en soutenant le développement et l'expansion des programmes d'études postsecondaires en langue française en Ontario, y compris dans les régions mal desservies;
- ◆ en encourageant la collaboration entre les institutions; et
- ◆ en aidant à promouvoir et sensibiliser le public au sujet des possibilités et des avantages de l'éducation postsecondaire en langue française.



Axe d'intervention 2

Le soutien et la réussite de l'étudiante ou étudiant

Pour que les étudiantes et étudiants francophones puissent continuer à se servir de leur langue dans la communication quotidienne et au travail, il faut que l'usage du français et la culture francophone soient au cœur de leurs programmes. Ils ont aussi besoin de programmes qui font la promotion du bilinguisme dans tous les domaines d'études et de formation, incluant la formation en apprentissage, pour améliorer leur accès à l'emploi dans un marché du travail où l'anglais domine.

Pour améliorer le soutien aux étudiants francophones et favoriser leur réussite, il faut que les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues développent des programmes de soutien et des services axés sur les besoins particuliers de ces étudiants, qui contribueront à les retenir aux études et les aideront à réaliser leurs aspirations. L'objectif est de former une main-d'œuvre capable de s'adapter aux exigences du marché, de participer à part entière à l'économie du savoir et de contribuer à répondre aux besoins socioéconomiques de la communauté sur la scène locale, provinciale, nationale, voire internationale.

L'amélioration des programmes de soutien aura pour effet :

- ◆ de donner à davantage de francophones la possibilité de réaliser leurs objectifs scolaires et leurs aspirations professionnelles, de démontrer un haut niveau de compétences dans leur profession et de faire ainsi reconnaître la valeur du bilinguisme dans un marché du travail compétitif;
- ◆ de contribuer à la pérennité de la langue française et de la culture francophone en Ontario tout en appuyant l'essor d'une communauté francophone dynamique.

Exemples d'initiatives

Pour améliorer le soutien aux étudiantes francophones et favoriser leur réussite, les institutions partenaires peuvent :

- ◆ développer des services de soutien individualisé pour faciliter la transition des étudiantes et étudiants francophones issus de petites communautés scolaires de l'Ontario rural ou semi-urbain vers les programmes postsecondaires ou de formation (p. ex., par l'entremise d'une collaboration entre les conseils scolaires de langue française et les universités bilingues dans le cadre de la Majeure Haute Spécialisation qui fait partie de la stratégie visant la réussite des élèves);
- ◆ élaborer un programme de soutien linguistique et d'accompagnement des étudiantes et étudiants francophones pour qui le français n'est pas la langue maternelle mais qui sont désireux d'étudier en français (p. ex., programmes d'immersion dans les établissements postsecondaires);
- ◆ organiser un programme d'accompagnement des étudiantes et étudiants d'université francophones de première génération et des nouveaux arrivants (p. ex., développer des stratégies incitant les parents et la communauté à s'engager pour aider les élèves à réussir leur transition vers les études postsecondaires, la formation ou le marché du travail);
- ◆ mettre en place des mesures appropriées d'aide aux étudiantes et étudiants en matière de développement ou de perfectionnement des compétences linguistiques en français;
- ◆ développer des programmes d'aide financière aux études répondant aux défis particuliers que les étudiantes et étudiants francophones doivent surmonter;
- ◆ organiser un programme de soutien linguistique, incluant des formations sur mesure, à l'intention du personnel administratif et de soutien intervenant auprès des étudiantes et étudiants francophones;
- ◆ améliorer l'accès aux publications en langue française et aux ressources didactiques et documentaires tout en augmentant le soutien pour la numérisation des ressources didactiques en français;
- ◆ développer une politique d'accueil pour l'ensemble des étudiantes et étudiants étrangers francophones;
- ◆ améliorer la structure d'accueil des apprentis francophones dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française de l'Ontario.

Soutien de la province

Le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario est une composante essentielle de la Stratégie d'accès aux perspectives d'avenir du gouvernement. En effet, bon nombre d'étudiantes et étudiants appartenant à des communautés sous-représentées sont confrontés à des défis financiers au moment de poursuivre des études postsecondaires.



Axe d'intervention 3

L'amélioration de la qualité

Les étudiantes et étudiants francophones ont besoin de professeurs et d'instructeurs qui possèdent des compétences de haut niveau en français. Dans l'une des grandes institutions d'enseignement postsecondaire bilingues de la province, l'effectif étudiant et le corps professoral sont originaires de 150 pays et les niveaux de compétences en français de ces personnes sont très variables. La mission d'enseignement confiée aux professeurs est basée sur leur expertise dans un domaine ou un sujet d'études tandis que leur maîtrise de la langue fait souvent l'objet d'une considération limitée. À cette réalité s'ajoute le fait que plusieurs domaines d'études sont dominés par la langue anglaise et que les ouvrages ne sont pas toujours disponibles en français.

Pour améliorer la qualité de l'enseignement en français, il faut que les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues s'emploient à créer les conditions propices à l'excellence en éducation postsecondaire et en formation en langue française. Il est nécessaire de prendre des initiatives dans le domaine du perfectionnement et de la formation continue du personnel institutionnel de toutes les disciplines, en particulier pour ce qui est de la maîtrise de la langue française et de la terminologie française propre aux sciences, aux techniques et aux métiers spécialisés.

L'amélioration du soutien en matière de perfectionnement des compétences professionnelles reliées à la langue du personnel enseignant aidera les institutions partenaires :

- ◆ à instaurer un milieu d'apprentissage stimulant pour la clientèle étudiante et le corps professoral;
- ◆ à offrir des programmes en français de qualité permettant aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de leurs projets d'études et de leurs projets professionnels.

Exemples d'initiatives

Pour améliorer la qualité de l'enseignement en français, les institutions partenaires peuvent :

- ◆ inviter les étudiantes et étudiants francophones à participer à des sondages portant sur la qualité de l'enseignement en salle de classe, sur l'accès aux bibliothèques et à d'autres ressources, et sur la pertinence des programmes compte tenu des attentes du marché du travail;
- ◆ déployer des mesures d'amélioration et de contrôle de la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues et par les fournisseurs de services d'alphabétisation et de formation de base en langue française;
- ◆ rendre facilement accessible aux francophones l'information relative aux possibilités d'éducation postsecondaire et de formation offertes en français en Ontario;
- ◆ développer à l'intention des employeurs des outils qui les aideront à estimer, en fonction de leurs besoins et à leur juste mesure, les compétences et l'expérience de candidats détenteurs d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade;
- ◆ développer et produire en français du matériel pédagogique, des manuels et didacticiels pour les programmes d'apprentissage de métiers des collèges d'arts appliqués et de technologie.

Soutien de la province

En octobre 2010, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a approuvé une nouvelle formule d'affectation de fonds pour l'éducation postsecondaire en langue française selon laquelle une part du financement sera destinée aux établissements de langue française et bilingues pour appuyer les projets visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation en langue française en Ontario et à améliorer la qualité des programmes.



Axe d'intervention 4

La promotion du système et le recrutement ciblé

Il y a trois conseils scolaires de langue française dans l'Est de la province où se concentre le plus important foyer de francophones et d'institutions d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues de l'Ontario. Dans le Nord, le contingent de diplômés francophones est issu de six conseils scolaires dispersés sur un immense territoire. Trois conseils scolaires desservent les régions du Centre et du Sud-Ouest de la province où se concentre la deuxième plus grande population francophone en importance de l'Ontario. Tandis que la proportion d'élèves qui terminent leurs études secondaires et poursuivent des études au collège ou à l'université est plus élevée chez les francophones que chez les anglophones, seulement une partie de cet effectif de diplômés francophones s'inscrivent dans un collège de langue française ou une université bilingue.

Pour promouvoir le système et recruter une clientèle ciblée, il faut que les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues développent des stratégies de promotion et d'information visant à sensibiliser les étudiantes et étudiants aux avantages de s'inscrire à des programmes d'études en français. Il est important que les partenaires collaborent pour faire connaître leur rôle vital de prestataires d'éducation et de formation en langue française dans la province. Ils ont aussi besoin de faire connaître la diversité des programmes offerts et des activités menées dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française, les universités bilingues et les autres établissements offrant des programmes en français, de même que dans les organismes communautaires autorisés à offrir des programmes et services de formation en français aux adultes francophones. L'objectif est de renforcer la capacité des établissements à attirer et retenir dans le réseau les élèves des écoles secondaires de langue française, les élèves ayant suivi un programme d'immersion ainsi que des étudiantes et étudiants francophones adultes d'ici et d'ailleurs qui souhaitent retourner aux études ou se préparer à entrer sur le marché du travail.

Exemples d'initiatives

Pour promouvoir le système et recruter une clientèle ciblée, les institutions partenaires peuvent :

- ◆ faire connaître les avantages économiques et culturels de s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires et de formation en langue française;
- ◆ développer en collaboration avec le réseau des écoles de langue française un cadre promotionnel de l'éducation postsecondaire et de la formation en langue française afin de favoriser le recrutement des diplômés du palier secondaire et des adultes francophones;
- ◆ élaborer une stratégie de promotion des programmes en langue française et de recrutement des étudiantes et étudiants francophones (p. ex., développer une trousse et des outils médiatiques sur les programmes d'études en français);
- ◆ développer des politiques de recrutement d'étudiantes et étudiants francophones d'autres provinces et territoires du Canada et de l'étranger.

Soutien de la province

La Stratégie d'accès aux perspectives d'avenir décrit diverses façons de sensibiliser et d'informer des communautés particulières au sujet des avantages de poursuivre des études postsecondaires et des aides financières prévues à cet effet. La Stratégie d'éducation des pupilles de la Couronne décrit diverses façons d'accroître la participation aux études postsecondaires et le taux de réussite des pupilles de la Couronne, dont beaucoup sont des étudiantes et étudiants francophones de première génération.

En plus de la campagne que mène le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour promouvoir l'éducation postsecondaire en Ontario, un site Web faisant la promotion du système ontarien d'éducation en langue française depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte a été développé par les douze conseils scolaires de langue française, les deux collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française et les universités bilingues de la province.



Axe d'intervention 5

Les partenariats et les collaborations

La carte démographique de la population francophone de la province s'est transformée ces dernières décennies du fait d'une tendance migratoire marquée des francophones du Nord vers le Sud de la province et de l'augmentation du nombre des nouveaux arrivants francophones et francophiles dans les régions du Centre et du Sud-Ouest. En raison de ces changements démographiques, la demande de programmes d'études postsecondaires et de formation en langue française a devancé l'offre dans certaines régions et contribué à générer des disparités régionales au niveau de l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation. La dispersion et la faible densité de la population francophone dans toute la province restreignent la capacité des fournisseurs de services éducatifs et de formation de répondre à la demande, ces derniers s'établissant aux endroits les plus stratégiques. Accroître leur capacité de dispenser des programmes sur leur campus et à distance est pour eux une nécessité.

Pour renforcer les partenariats et les collaborations, il faut que les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues collaborent les unes avec les autres et avec leurs communautés locales avec l'intention de soutenir les étudiantes et étudiants francophones dans leur parcours. Elles peuvent y parvenir :

- ◆ en facilitant le processus de reconnaissance des crédits d'un établissement à l'autre;
- ◆ en renforçant leurs partenariats à des fins de partage d'information et de ressources au sein du réseau institutionnel;
- ◆ en réalisant des économies d'échelle dans l'organisation des formations;
- ◆ en facilitant les échanges entre le monde du travail et les établissements d'enseignement postsecondaire, les fournisseurs de services en français d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi pour augmenter les possibilités offertes aux apprenants francophones d'acquérir de nouvelles connaissances et de se familiariser avec de nouvelles pratiques;
- ◆ en développant leur réseau de relations avec le milieu des affaires et les communautés francophones.

Exemples d'initiatives

Pour renforcer les partenariats et les collaborations, les institutions partenaires peuvent :

- ◆ développer des ententes d'articulation des programmes entre les établissements pour tirer avantage des occasions offertes par les institutions d'enseignement postsecondaire de langue française et bilingues et les fournisseurs de services d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi;
- ◆ renforcer leurs liens avec les conseils scolaires de langue française de façon à augmenter le recrutement des diplômés du palier secondaire et des adultes francophones;
- ◆ développer des ententes d'articulation avec d'autres établissements pour faciliter la mobilité étudiante en simplifiant les processus de reconnaissance des crédits et des études faites à l'étranger ou à l'extérieur de l'Ontario;
- ◆ initier des partenariats aux fins de l'offre de programmes de formation destinés aux populations les plus vulnérables;
- ◆ mener des études locales d'évaluation des besoins en formation pour se tenir au courant des transformations que traverse le monde du travail et des besoins d'éducation et de formation s'y rattachant;
- ◆ explorer les technologies de l'information qui soutiennent les partenariats et une plus grande collaboration entre les établissements;
- ◆ travailler en collaboration avec les conseils scolaires, les organismes communautaires et les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française pour développer une stratégie d'alphabétisation des adultes qui donnera aux francophones adultes accès à un plus grand éventail de programmes et services éducatifs et de formation.

Soutien de la province

L'Ontario a récemment présenté son plan de mise en œuvre d'un système provincial de transfert de crédits, afin de permettre aux étudiantes et étudiants de passer d'une institution d'enseignement ou d'un programme à l'autre sans avoir à reprendre des cours déjà suivis et d'économiser ainsi du temps et de l'argent. Le gouvernement de l'Ontario a investi 73,7 millions de dollars sur cinq ans pour aider les collèges et les universités à développer de nouveaux transferts d'unités de cours capitalisables, à fournir de l'aide aux étudiants qui s'engagent dans cette voie et à améliorer l'accès des étudiants à de l'information sur les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi offertes dans la province. De plus, les étudiantes et étudiants des régions éloignées ou qui rencontrent des défis de planification horaire verront aussi s'améliorer l'accès à des possibilités d'apprentissage de qualité, innovantes et engageantes, en anglais comme en français, par l'entremise de l'éducation à distance.



Axe d'intervention 6

La gouvernance

Lors de la consultation publique, des étudiantes et étudiants francophones des établissements d'enseignement postsecondaire bilingues ont insisté sur la prestation de services accrus en français et le maintien de l'espace francophone pour renverser la tendance à l'anglicisation. C'est un défi que doit relever l'administration de ces établissements en poursuivant les efforts déployés pour maintenir l'équilibre linguistique.

Pour améliorer la gouvernance, les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues peuvent accroître la présence des francophones dans tous les aspects de l'administration, consolider leurs relations avec la communauté francophone, renforcer leurs contributions à son égard au niveau local, régional et provincial et appuyer les stratégies de mise en valeur et d'enrichissement de l'espace francophone pluriel pour les étudiants, le personnel administratif et la communauté francophone.

Il est nécessaire de prendre des initiatives en matière de gouvernance pour :

- ◆ encourager une représentativité francophone au sein de la structure de gouvernance des établissements bilingues, entre autres l'assemblée universitaire et les comités de programmation;
- ◆ assurer une forte présence francophone aux postes de gestion des établissements d'enseignement postsecondaire et de formation bilingues;
- ◆ assurer la prestation de services en français aux étudiantes et étudiants à tous les niveaux dans les établissements bilingues;
- ◆ mettre les étudiantes et étudiants en contact avec les divers aspects sous lesquels se manifeste la culture francophone plurielle et les aider ainsi à reconnaître les avantages de cette diversité;
- ◆ enrichir les expériences pédagogiques des étudiantes et étudiants francophones en faisant appel aux ressources et aux expertises existantes dans la communauté locale;
- ◆ renforcer les liens de solidarité existants et en développer de nouveaux avec les divers groupes composant la francophonie plurielle de la province.

Exemples d'initiatives

Pour améliorer la gouvernance, les institutions partenaires peuvent :

- ◆ assurer la prestation de services en français aux étudiantes et étudiants dans les services administratifs et auxiliaires des établissements bilingues;
- ◆ promouvoir l'excellence de l'éducation en langue française comme une voie de réussite pour les étudiantes et étudiants;
- ◆ inviter des organismes communautaires francophones locaux aux comités de programmes aux fins de la mise en commun de ressources et de la réalisation de projets de partenariats;
- ◆ recourir à des groupes de discussion pour débattre des besoins des étudiants et de sujets d'intérêt commun;
- ◆ faire la promotion de la francophonie plurielle à l'échelle de la province pour encourager les communautés francophones apprenantes de toute la province – étudiants, apprenants et apprentis – à participer à son épanouissement.

Soutien de la province

Dans le cadre de leur entente pluriannuelle de responsabilisation, les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire de langue française et bilingues sont tenues de faire rapport au Ministère des mesures qu'elles prennent pour accroître l'accès des francophones à des programmes et services. Elles sont aussi tenues de préciser les objectifs qu'elles se sont fixés et les méthodes qu'elles utilisent pour faire le suivi des résultats. L'entente prévoit aussi la conduite d'enquêtes qui aideront à rassembler des données utiles concernant l'engagement de la population francophone et les facteurs influant sur la rétention.



Troisième partie

UN CADRE DE RESPONSABILISATION PARTAGÉE

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités travaillera de concert avec les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation pour développer un cadre de responsabilisation partagée. Ce cadre sera utilisé pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des attentes du Ministère et des engagements provinciaux pris dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle.

Pour les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française, les universités bilingues et les autres établissements offrant des programmes en français, la politique d'aménagement linguistique pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française est une composante inhérente de l'entente pluriannuelle de responsabilisation signée entre le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et les institutions d'enseignement postsecondaire de la province.

Pour les fournisseurs de services d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi chargés d'offrir des services en français, le cadre de responsabilisation fera partie intégrante de leur contrat de services.

L'efficacité des mesures de performance et du cadre de responsabilisation de la PAL dépendra de la cohérence et de la complétude des données fournies. Présentement, les critères de mesure de participation et de performance varient d'une institution à l'autre. Pour faciliter la collecte de données fiables dans ce domaine, le Ministère s'emploiera à définir clairement en collaboration avec les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation les termes *étudiante ou étudiant francophone* et *programme en langue française*.

Deux groupes d'indicateurs de performance seront utilisés pour suivre et mesurer les progrès de la mise en œuvre de la présente politique à travers la province.

1. Le premier groupe d'indicateurs, divisé en deux catégories (indicateurs de base et indicateurs institutionnels), sera utilisé pour évaluer la mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française, les universités bilingues et les autres institutions partenaires d'enseignement postsecondaire offrant des programmes en français.
2. Le second groupe d'indicateurs sera utilisé pour mesurer l'adéquation des services d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi offerts en français dans l'ensemble de la province.





1. *Les indicateurs de performance pour l'éducation postsecondaire en langue française*

Les indicateurs de base

Les indicateurs de base ci-après ont été retenus pour suivre et mesurer les progrès de la mise en œuvre de la PAL dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française, les universités bilingues et les autres institutions partenaires d'enseignement postsecondaire offrant des programmes en français dans la province.

1. **L'accès.** L'amélioration de l'accès des francophones aux études postsecondaires et à la formation en français sera mesurée au moyen du taux de croissance des programmes et des cours offerts en français dans les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire de la province.
2. **La participation.** L'augmentation de la participation des francophones à l'éducation postsecondaire et à la formation en français sera évaluée sur la base du nombre d'étudiantes et étudiants et d'apprenantes ou apprenants francophones inscrits dans les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire de la province.
3. **La rétention.** L'augmentation de la rétention aux études sera déterminée en mesurant : a) le nombre d'étudiantes et étudiants francophones qui poursuivent leur éducation dans une institution d'enseignement postsecondaire de l'Ontario; b) le nombre de diplômés des écoles de langue française et issus des programmes d'immersion qui poursuivent leur éducation dans l'une des institutions partenaires d'enseignement postsecondaire de la province; c) le nombre d'étudiantes et étudiants francophones inscrits à un programme de premier cycle dans une université bilingue qui terminent le programme en français; d) le nombre d'étudiantes et étudiants francophones qui obtiennent un diplôme d'une institution d'enseignement postsecondaire et de formation de l'Ontario.

4. **La capacité francophone des institutions partenaires d'enseignement postsecondaire de langue française et bilingues.** Cet indicateur recensera le nombre de professeurs qui enseignent en français et le nombre d'employés chargés de dispenser des services en français dans chaque institution. L'indicateur servira aussi à évaluer l'augmentation du matériel didactique et des ressources générales des bibliothèques mis à la disposition des étudiantes et étudiants engagés dans l'apprentissage en langue française.
5. **La qualité de l'éducation postsecondaire et de la formation en langue française.** Cet indicateur mesurera le niveau de satisfaction des étudiantes et étudiants concernant l'enseignement et le contenu des programmes et des cours dispensés en français dans les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire de la province.

Les indicateurs institutionnels

La mise en œuvre de la politique ontarienne d'aménagement linguistique nécessite l'adoption par chaque membre du réseau ontarien d'éducation postsecondaire et de formation en langue française d'une politique d'aménagement linguistique institutionnelle locale.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités travaillera avec les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues au développement d'un plan pluriannuel qui engagera la responsabilité de chaque établissement à l'égard des axes d'intervention stratégiques de la présente politique. Ce plan sera intégré dans l'entente pluriannuelle en vigueur entre chaque institution et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Le cadre de responsabilisation pour l'éducation postsecondaire en langue française, qui constituera la politique d'aménagement linguistique de chaque institution partenaire, décrira :

- ◆ les actions que prévoit mener chaque institution partenaire à l'appui des visées stratégiques de la PAL en tenant compte de sa mission particulière, de son plan stratégique et des besoins particuliers des étudiantes et étudiants;
- ◆ comment chaque institution partenaire entend mesurer les progrès accomplis par rapport aux indicateurs de base du système, à ses engagements à l'égard des étudiantes et étudiants ou de la communauté francophone et des cibles identifiées dans son plan stratégique.

Les indicateurs de performance institutionnels seront aussi utilisés pour évaluer les engagements des institutions par rapport aux attentes de la province, du gouvernement fédéral et de la communauté francophone locale. Ces indicateurs serviront à des fins de mesure de performance dans les catégories suivantes :

1. **Accès :** Le taux de croissance des programmes dans une discipline ou un secteur prioritaire selon le plan stratégique de l'établissement.

2. **Participation** : Le taux de participation d'étudiantes et étudiants francophones dans certains programmes spécialisés ou programmes prioritaires permettant de répondre aux besoins de la communauté francophone locale ou aux exigences du plan de développement économique régional.
3. **Rétention** : Le taux de rétention dans certains programmes ou le taux de rétention d'une catégorie d'étudiants dans certains programmes (p. ex., rétention des élèves issus des programmes d'immersion ou des nouveaux arrivants).
4. **Capacité francophone institutionnelle** : La capacité d'une faculté, d'un département ou d'un programme de dispenser l'enseignement et/ou des services en français.
5. **Qualité de l'éducation** : La qualité des programmes et le niveau de satisfaction des étudiantes et étudiants.





2. Les indicateurs de performance pour les fournisseurs de services d’alphabétisation, de formation de base et d’emploi en langue française

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités travaillera avec les fournisseurs habilités à offrir des services bilingues dans les régions désignées selon la *Loi sur les services en français* (Ontario, Ministère du Procureur général, 2009) et dans dix autres localités identifiées en vertu de la *Loi sur les langues officielles* (Canada, Ministère de la Justice, 1985) pour s’assurer qu’ils s’acquittent de leurs responsabilités en matière de services en français comme le prévoit le cadre de responsabilisation de la politique.

La performance des fournisseurs de services sera mesurée dans les catégories et selon les critères ci-après.

- ◆ **Accessibilité à des services en français.** Tous les éléments des programmes et services doivent être disponibles en français. L’évaluation portera sur les aspects suivants :
 - ◇ la disponibilité et la visibilité du service en soi;
 - ◇ l’état des lieux de prestation (p. ex., le caractère adéquat des locaux, la signalisation et l’affichage);
 - ◇ la proximité du point de service pour la clientèle francophone;
 - ◇ la gamme de services offerts aux clients francophones;
 - ◇ le nombre d’unités de soutien disponibles pour répondre aux clients francophones; et
 - ◇ l’offre active de services d’accueil en français.
- ◆ **Qualité du service.** Pour assurer la prestation et la continuité des services d’emploi et de formation en français dans la province, les fournisseurs sont tenus de veiller à ce que les services soient dispensés dans un français de niveau avancé ou supérieur.

Chaque fournisseur devrait aussi maintenir de bonnes relations avec les partenaires de la communauté qu'il dessert afin d'assurer une planification et une coordination des services.

- ◆ **Communications.** En plus d'offrir des services d'accueil bilingues, tous les fournisseurs de services bilingues doivent pouvoir répondre en français au courrier qu'ils reçoivent en français. Les documents publiés en anglais par les fournisseurs de services bilingues doivent être aussi disponibles en français et les fournisseurs doivent s'assurer que les traductions ou les révisions de documents publics sont fiables. Les groupes de discussion, réunions et consultations auxquels les francophones participent doivent se dérouler en français.
- ◆ **Résolution des plaintes.** Les fournisseurs doivent avoir mis sur pied un mécanisme de traitement des plaintes pour résoudre rapidement les problèmes concernant les services en français.
- ◆ **Collecte de données et rapports.** S'il y a lieu, les fournisseurs doivent recueillir les données et produire des rapports sur le nombre de personnes demandant et recevant des services en français et le nombre d'activités ou de consultations auxquelles participe la communauté francophone, et préparer et soumettre tout autre rapport connexe requis par le Ministère.
- ◆ **Engagement communautaire francophone.** Les fournisseurs seront encouragés à développer des partenariats avec les organisations communautaires francophones locales et à engager la communauté francophone à tous les niveaux de l'organisation.

Ces critères s'appliqueront à d'autres programmes et services au fil de leur intégration dans le modèle de prestation de services d'Emploi Ontario.

VUE D'ENSEMBLE DU RÉSEAU
ONTARIEN D'ÉDUCATION
POSTSECONDAIRE ET DE SERVICES
D'ALPHABÉTISATION, DE FORMATION
DE BASE ET D'EMPLOI EN
LANGUE FRANÇAISE



Annexe A

Les institutions partenaires

La présente politique concerne l'ensemble des partenaires institutionnels faisant partie du réseau d'éducation postsecondaire et de services d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi en langue française de la province, soit :

- ◆ Deux collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française
 - ◇ La Cité collégiale
 - ◇ Le Collège Boréal
- ◆ Deux universités bilingues et leurs établissements fédérés ou affiliés
 - ◇ L'Université d'Ottawa
 - ◇ L'Université Saint-Paul (fédérée)
 - ◇ L'Université Laurentienne
 - ◇ L'Université de Sudbury (fédérée)
 - ◇ Le Collège de Hearst⁵ (affilié)
- ◆ Une université anglophone, l'Université York, ayant un campus bilingue
 - ◇ Le Collège Glendon⁶ (campus bilingue)
- ◆ Deux autres établissements offrant des programmes d'études en français
 - ◇ L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto
 - ◇ Le Campus d'Alfred de l'Université de Guelph
- ◆ Un établissement conférant des grades universitaires
 - ◇ Le Collège Dominicain
- ◆ Vingt-trois organismes communautaires qui offrent à ce jour des programmes de formation de base et d'alphabétisation
- ◆ Quarante-neuf fournisseurs bilingues et francophones d'Emploi Ontario autorisés à ce jour à offrir des services bilingues dans les régions désignées selon la *Loi sur les services en français* (Ontario, ministère du Procureur général, 2009) et dans dix autres localités⁷ identifiées en vertu de la *Loi sur les langues officielles* (Canada, ministère de la Justice, 1985).

5. Aussi appelé Université de Hearst.

6. Aussi appelé Campus Glendon de l'Université York.

7. Midland, Leamington, Guelph, Belleville, Cambridge, Brantford, Sarnia, Oshawa, Lindsay, Peterborough.

Une vue d'ensemble du réseau ontarien d'éducation postsecondaire et de formation en langue française qui décrit le rôle de chacun des acteurs de ce réseau est fournie aux annexes B à F. Il est entendu que les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation seront responsables de la mise en œuvre de leur politique institutionnelle d'aménagement linguistique. Des possibilités de partenariat avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire et de formation pourront par ailleurs être explorées en vue de donner accès à un plus grand éventail de possibilités d'apprentissage et de formation en langue française.





Annexe B

Bref historique du réseau

Contexte législatif et politique

Au palier fédéral, la *Loi sur les langues officielles* reconnaît depuis 1969 le français et l'anglais comme langues officielles ayant un statut égal au Canada. Grâce à cette loi, le gouvernement fédéral poursuit son engagement à appuyer le développement des communautés linguistiques en situation minoritaire et elle sert de point d'ancrage à de nombreuses mesures d'aménagement linguistique au pays. Le gouvernement canadien, en plus d'offrir des services dans les deux langues dans plusieurs régions ontariennes, contribue financièrement au développement de l'instruction en français en Ontario.

Le *Plan d'action pour les langues officielles* (Gouvernement du Canada, 2003) réitère l'engagement du gouvernement fédéral à promouvoir l'égalité linguistique et le développement des communautés minoritaires au Canada. Dans le domaine de l'éducation, ce plan a pour objectif l'accroissement du nombre d'enfants de parents ayants droit inscrits à l'école de langue française, la mise en place d'interventions qui favorisent l'apprentissage du français chez les enfants d'âge préscolaire ainsi que l'accroissement du nombre de jeunes diplômés bilingues au Canada.

(Ontario, Ministère de l'Éducation, 2004, p. 15)

La *Loi sur les services en français de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. F.32 constitue un bon exemple d'aménagement linguistique au niveau provincial. Le préambule de cette loi confirme l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et la volonté de l'assemblée législative de le préserver pour les générations futures.

La province reconnaît au français le statut de langue officielle dans le domaine de l'éducation. De fait, les paragraphes 1 (4) et 1 (4.1) de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2 stipulent que :

« (4) La présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte aux droits ou privilèges que garantit l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* ou l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. 1997, chap. 3, par. 2 (6).

(4.1) Les pouvoirs qu'attribue la présente loi, notamment les pouvoirs de prendre un règlement, un décret, une décision ou un arrêté, de rendre une ordonnance ou une décision et de donner un ordre, des directives ou des lignes directrices, sont exercés d'une façon qui est compatible avec les droits et privilèges que garantissent l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* ou l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et qui respecte ces droits et privilèges. 1997, chap. 31, par. 1 (5). »

(Ontario, Ministère de l'Éducation, 2004, p. 13)

Développement du réseau d'enseignement

Les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française. Au début des années 1970, les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue anglaise ont commencé à offrir des programmes d'études postsecondaires en langue française. Les premières initiatives portaient sur l'offre de programmes bilingues dans des collèges bilingues dont le Collège Algonquin (Algonquin College), le Collège Cambrian (Cambrian College) et le Collège St. Lawrence (St. Lawrence College). En 1979, trois autres collèges ont reçu du ministère des Collèges et Universités d'alors un financement aux mêmes fins : le Collège Canadore (Canadore College), le Collège Niagara (Niagara College) et le Collège Northern (Northern College).

La formation du réseau collégial francophone a débuté il y a vingt ans tout juste avec la fondation en 1990 de La Cité collégiale à Ottawa et un peu plus tard, en 1995, l'ouverture du Collège Boréal à Sudbury et du Collège des Grands Lacs dans les régions du Centre et du Sud-Ouest. Peu après la fermeture de ce dernier, le Collège Boréal a ouvert son territoire aux régions du Centre et du Sud-Ouest en septembre 2002. La formation de ce réseau répondait au besoin et à la demande expresse de la communauté francophone d'ouvrir l'accès aux études postsecondaires aux diplômés que génère chaque nouvelle année le système scolaire francophone nourricier de la province.

Les universités bilingues et les autres établissements offrant des programmes en français. Quelques établissements soutenaient jusque dans les années soixante l'enseignement supérieur en français dans la province : le Collège Bruyère, seul collège bilingue pour les filles, géré par les Sœurs de la Charité d'Ottawa (anciennement les Sœurs Grises de la Croix) où en plus d'une formation classique, les jeunes filles recevaient une formation artistique dont la haute tenue est avérée; l'Université Saint-Paul et le Collège Dominicain à Ottawa, et le Collège du Sacré-Cœur à Sudbury pour les garçons, gérés par les congrégations des Oblats, des Dominicains et des Jésuites qui y enseignaient la philosophie, la religion et les arts. Ce réseau institutionnel s'est laïcisé rapidement par la suite au profit du développement de groupes d'établissements à vocation bilingue, subventionnés à

même les fonds publics, qui se sont consacrés au développement de nouveaux programmes d'études et à la recherche dans une diversité de champs disciplinaires, notamment les sciences, le génie, le commerce, le droit et les sciences de la santé.

L'essentiel du patrimoine disciplinaire des congrégations religieuses a été légué à des universités affiliées ou fédérées avec des universités « mères⁷ ». L'Université d'Ottawa, qui a ouvert ses portes en 1848, est aujourd'hui la plus grande université bilingue de l'Amérique du Nord. En 1960, une loi provinciale a constitué en personne morale l'Université Laurentienne en tant que fédération bilingue où sont représentées l'Église catholique romaine, l'Église Unie du Canada et l'Église anglicane du Canada. L'Université Saint-Paul est aujourd'hui fédérée avec l'Université d'Ottawa, l'Université de Sudbury (anciennement le Collège du Sacré-Cœur) est fédérée avec l'Université Laurentienne et le Collège de Hearst (anciennement le Petit séminaire de Hearst) est affilié à cette dernière. Pour sa part, le Collège Dominicain poursuit ses activités en propre et confère à ses étudiants des grades civils en philosophie et en théologie selon la charte universitaire laïque qui lui a été octroyée en 1967.

Le Collège Glendon, faculté bilingue d'arts libéraux de l'Université York, a ouvert ses portes en 1966. La spécificité du mandat du Collège se décline en trois points : recherche et enseignement axés sur les arts libéraux dans l'optique des affaires publiques; promotion du bilinguisme (le français et l'anglais ont un statut égal au Collège); et accueil et recrutement d'une clientèle pancanadienne.

Deux autres établissements universitaires offrent des programmes d'études en français dans la province au niveau postsecondaire : l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto, qui offre exclusivement des programmes d'études supérieures centrés sur le counselling et l'éducation des adultes et de la petite enfance; et le collège agricole établi sur le Campus d'Alfred de l'Université de Guelph qui offre en français des programmes d'études courts en nutrition et salubrité des aliments, en technologie agricole et en techniques de soins vétérinaires.

Les organismes communautaires. En 1998, les organismes fournisseurs de services d'alphabétisation et de formation de base pour les adultes francophones se sont organisés à la demande du ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario d'alors pour créer un organisme provincial capable de les représenter et de les guider dans leurs activités : la Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA). La COFA représente aujourd'hui vingt-trois agences de formation des adultes disséminées à travers la province.

7. Une université ou un collège peut s'associer à une autre université, souvent appelée université « mère », à titre d'établissement fédéré ou affilié. L'établissement fédéré s'administre lui-même et est autorisé à conférer des grades mais pendant la durée de l'accord de fédération, il s'abstient totalement ou partiellement d'exercer ce pouvoir. Un établissement affilié s'administre lui-même mais n'a pas le pouvoir de conférer des grades. Dans les deux cas, l'université mère supervise l'enseignement des programmes visés par l'accord de fédération ou d'affiliation et confère les grades aux étudiants qui les terminent avec succès. (Définition de l'Association des universités et collèges du Canada, consultable sur le site Web de l'Association au www.aucc.ca/can_uni/student_info/can_student/glossary_f.html. Site consulté le 24 février 2011.)

S'agissant de la formation des adultes francophones, il convient aussi de mentionner les activités du Centre FORA (Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation) de Sudbury. Ce centre francophone d'édition en éducation de base des adultes publie depuis 1989 du matériel éducatif en partenariat avec des fournisseurs de services d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi, et se spécialise en littératie familiale et en ressources pour l'employabilité.

Quarante-neuf fournisseurs bilingues et francophones des services d'Emploi Ontario complètent le réseau communautaire actuel. Les pourvoyeurs de ces services sont tenus de rendre compte de la qualité générale de la prestation de leurs services – service à la clientèle, efficacité et efficience – et de respecter à cette fin les lignes directrices de la Division de l'emploi et de la formation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités qui établit les normes provinciales en matière de services d'emploi.

La Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française joue un rôle stratégique au sein du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités en matière de programmes et de politiques ayant une incidence sur le continuum de l'éducation et de la formation en langue française. La Direction travaille en étroite collaboration avec les institutions partenaires du réseau d'éducation postsecondaire et de services d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi en langue française pour assurer l'accès des francophones aux études, à la formation et à l'emploi.

Les annexes C, D et E fournissent une description plus détaillée des trois composantes formant la structure du réseau – réseau collégial, universitaire et communautaire.



Annexe C

Le réseau collégial

Deux des vingt-quatre collèges d'arts appliqués et de technologie de la province sont habilités à dispenser des programmes et services en langue française au niveau collégial : La Cité collégiale et le Collège Boréal. Les deux établissements se donnent pour mission d'exercer un leadership communautaire en faveur du développement durable de la communauté francophone de l'Ontario.

Programmes d'enseignement. Conformément à la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario* (Ontario, Ministère du Procureur général, 2002), La Cité collégiale et le Collège Boréal offrent des programmes et services complets de formation professionnelle axés sur la carrière qui répondent aux besoins de la province et des communautés qu'ils servent. Les étudiants francophones et francophiles qui les fréquentent y acquièrent des compétences professionnelles recherchées par les employeurs de la province dans divers secteurs d'activité.

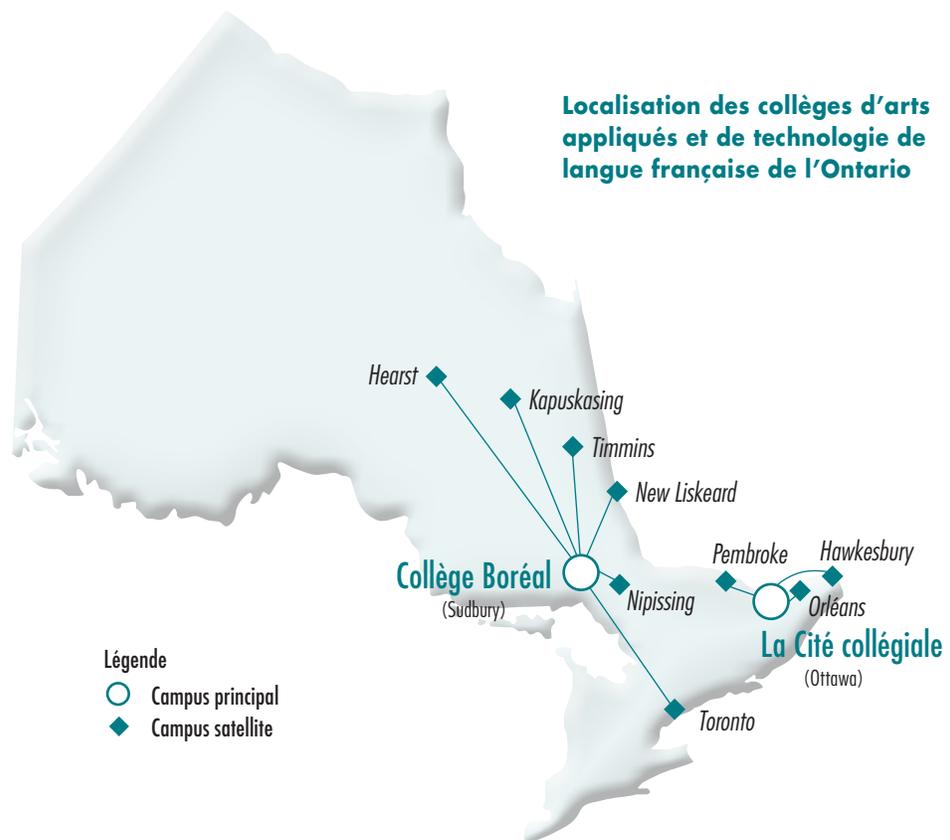
Les deux collèges offrent aussi en français des programmes d'études et des cours de formation continue aux adultes, des programmes de formation de base et de formation en apprentissage ainsi que des cours d'enrichissement personnel et d'intérêts spéciaux.

Ils investissent en outre massivement dans l'innovation technologique et la formation à distance pour améliorer les possibilités d'accès aux études et à la formation des adultes francophones de la province. Avec la collaboration de Contact Nord qui administre le Réseau e-learning et d'autres soutiens, le Collège Boréal est en mesure de rejoindre une clientèle très dispersée dans plusieurs lieux.

Contact Nord. Ce réseau de formation créé en 1986 est une passerelle de formation à distance et donne accès à des cours de niveau secondaire, collégial et universitaire à travers la province. Les centres du réseau sont équipés d'ordinateurs, de matériel audio-vidéo de conférence et d'autres appareils de télécommunication.

La Cité collégiale et le Collège Boréal s'emploient aussi à développer de nouveaux programmes en collaboration avec les universités bilingues et les autres établissements offrant des programmes en français ainsi que des partenaires commerciaux et industriels, pour favoriser l'accès de plus d'étudiantes et étudiants francophones à l'université et rendre accessible l'apprentissage de métiers en forte demande dans la province.

Un réseau en pleine croissance. La carte ci-après donne un instantané du réseau actuel. On y observe à l'Est le tissu serré des campus de la Cité collégiale et au Nord, s'étirant sous forme de toile d'araignée autour de son campus principal, les campus satellites du Collège Boréal qui, depuis 2002, étend ses activités jusqu'au centre et au sud-ouest de la province. Cette région où se concentre le deuxième bassin de population francophone en importance de la province a aussi incité La Cité collégiale à ouvrir un Bureau d'affaires et à offrir des programmes à Toronto en 2009.



Le développement des infrastructures des deux collèges s'accélère, allant de l'agrandissement des campus principaux à la construction de nouvelles résidences étudiantes en passant par la création de nouveaux campus dont celui de Hawkesbury pour La Cité collégiale et de Timmins pour le Collège Boréal et la construction de centres spécialisés comme les centres des métiers à Sudbury et Orléans et l'Institut 911 à Ottawa.

Stratégies de recrutement et de rétention. Les deux collèges de langue française mettent un point d'honneur à promouvoir leurs programmes auprès des douze conseils scolaires de langue française de la province, soulignant la culture collégiale qu'ils sont en mesure d'offrir aux diplômés des quatre-vingt quatorze écoles secondaires de langue française de la province.

La hausse constante des inscriptions dans les deux collèges de langue française et le haut taux d'obtention des diplômes de ces dernières années suffit à démontrer que le réseau répond à une forte demande de services des francophones et à leur désir de poursuivre des études postsecondaires ou une formation en français tout en augmentant leurs atouts sur le marché du travail.

La Cité collégiale en 2009-2010*	Date de fondation : 1990
Effectif	4 132 étudiantes et étudiants dont 3 875 à temps plein
Programmes d'études et d'apprentissage	Plus de 90 programmes dont 55 ne sont offerts nulle part ailleurs en français en Ontario
Partenariats avec d'autres établissements d'enseignement	Sept nouvelles ententes d'arrimage avec les universités de l'Ontario

**Données tirées du rapport annuel 2009-2010 de La Cité collégiale (La Cité collégiale, 2010).*

Le Collège Boréal en 2009-2010 *	Date de fondation : 1995
Effectif	1 423 étudiantes et étudiants suivant à temps plein des programmes d'études postsecondaires et des programmes postdiplômes
Programmes d'études et d'apprentissage	Plus de 65 programmes d'études postsecondaires et de programmes courts
Partenariats avec d'autres établissements d'enseignement	Ententes d'articulation avec l'Université Laurentienne et le Collège de Hearst

**Données tirées du rapport annuel 2009-2010 du Collège Boréal (Collège Boréal, juillet 2010).*

Le réseau universitaire

Ce réseau comprend : deux universités publiques bilingues auxquelles sont associées, à titre d'établissement fédéré ou affilié, trois institutions d'enseignement postsecondaire; une université anglophone (l'Université York) ayant un campus bilingue (le Collège Glendon); un collège conférant des grades universitaires (le Collège Dominicain); et deux autres établissements qui offrent des programmes d'études en français (l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario et le Campus d'Alfred de l'Université de Guelph). Chaque établissement universitaire bilingue de l'Ontario conférant des diplômes universitaires et créé avant 2001 est régi par sa propre loi. Chacune de ces lois précise la capacité de l'établissement à se gouverner de façon indépendante, notamment pour définir ses propres politiques en matière d'enseignement, d'admission, d'élaboration et d'offre de programmes et de recrutement des membres de son corps professoral, administratif et de soutien.

Programmes d'enseignement. Les universités bilingues offrent des programmes d'études généraux de 1^{er} cycle menant au baccalauréat ainsi que des programmes de 2^e et 3^e cycles menant à la maîtrise et au doctorat. Les activités de recherche sont principalement menées aux cycles supérieurs par l'entremise de la création d'unités et de chaires de recherche. Toutefois, des initiatives commencent à voir le jour pour favoriser la recherche au 1^{er} cycle.

Les universités bilingues déploient aussi des efforts dans le domaine de la formation continue en offrant aux adultes, en soirée et pendant l'été, des programmes et des ateliers de perfectionnement professionnel et d'enrichissement personnel ainsi que des cours de langue.

Dans les établissements bilingues de l'Ontario, les étudiantes et étudiants s'inscrivent dans la langue de leur choix. Bien que la majorité d'entre eux s'inscrivent dans leur langue première, ils peuvent choisir de suivre une partie de leur programme d'études en français et l'autre en anglais.

Pour bien comprendre la situation de l'étudiante ou étudiant francophone, il faut savoir que les universités bilingues et les autres établissements ayant des programmes en français offrent au plan linguistique différents types de programmes et que la définition

même de ces programmes peut varier d'une institution à l'autre. À toutes fins utiles, il convient de distinguer⁸ :

1. **Les programmes unilingues** où tous les cours sont donnés soit en français, soit en anglais.
2. **Les programmes bilingues par parallélisme** où tous les cours sont donnés en français et en anglais, ce qui donne à l'étudiante ou étudiant francophone la possibilité d'étudier dans la langue de son choix et sans restreindre, au plan linguistique, la gamme des orientations que lui autorise son programme.
3. **Les programmes bilingues avec prépondérance de l'anglais** où les cours obligatoires sont donnés dans les deux langues officielles mais la majorité des cours facultatifs sont donnés en anglais seulement, ce qui restreint au plan linguistique la liberté de choix de l'étudiante ou étudiant francophone inscrit à ces programmes.
4. **Les programmes en anglais comportant une composante limitée en français** où tous les cours sont donnés en anglais mais où certains d'entre eux sont aussi offerts en français, ce qui réduit considérablement au plan linguistique la liberté de choix de l'étudiante ou étudiant francophone suivant ces programmes.
5. **Les programmes bilingues** où les cours obligatoires sont donnés dans l'une ou l'autre langue officielle, si bien que l'étudiante ou étudiant doit maîtriser le français et l'anglais pour suivre les cours.

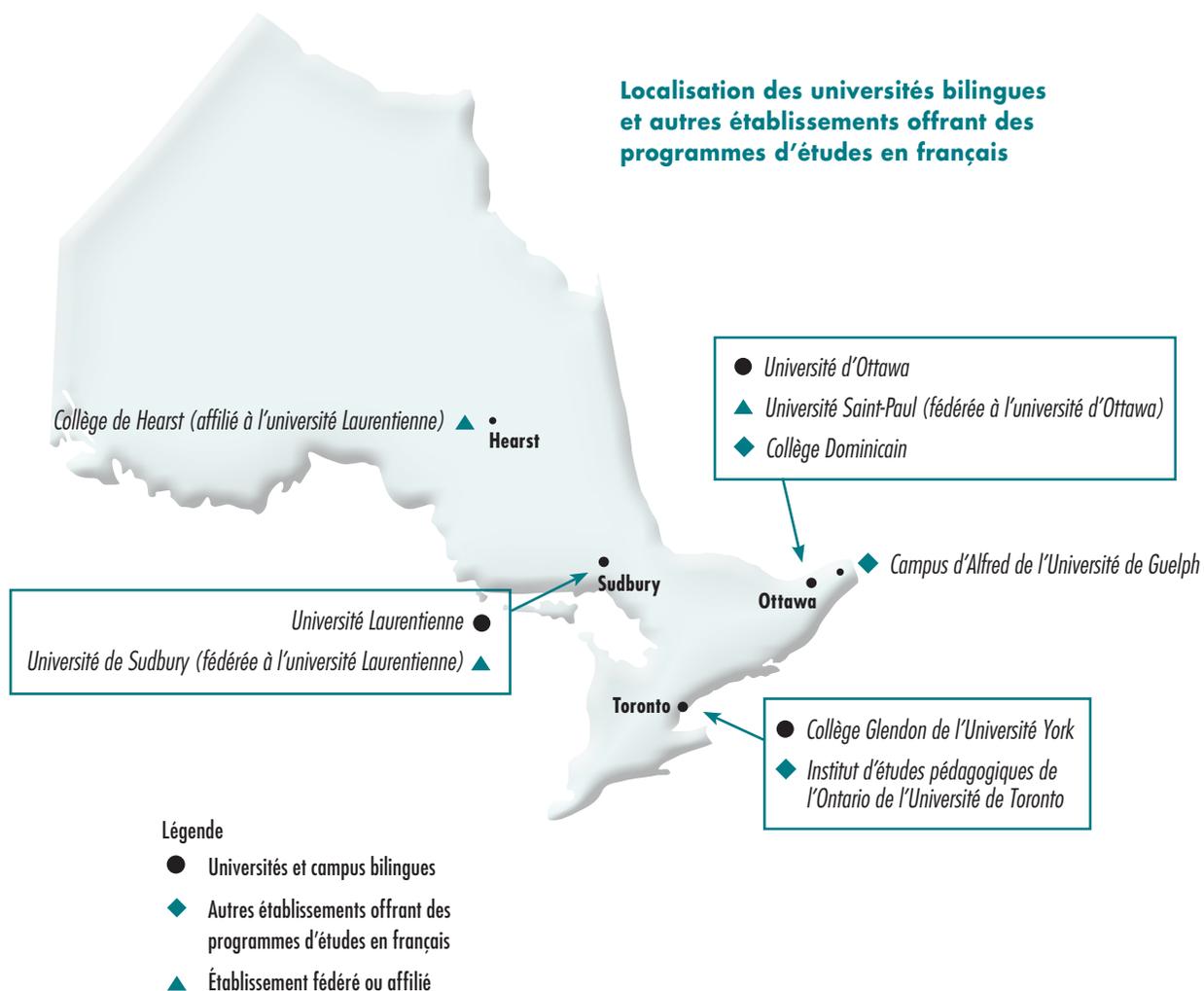
Possibilités d'expansion. Le réseau universitaire bilingue offre un nombre limité de programmes en français dont la répartition est inégale à travers la province. Les universités bilingues et les autres institutions offrant des programmes en français sont essentiellement regroupées dans l'Est et le Nord de l'Ontario tandis que la région du Centre est desservie par le campus bilingue d'une université anglophone – le Collège Glendon de l'Université York. Cette disparité géographique a une incidence sur la rétention des diplômés du secondaire dans le système d'éducation postsecondaire de langue française.

Avec ses onze facultés, ses 130 programmes en langue française⁹ et son université fédérée, l'Université Saint-Paul, l'Université d'Ottawa est l'université bilingue la plus importante et la plus réputée de la province et du Canada. De fait, la vaste majorité des francophones en quête d'une formation universitaire dans la province la fréquentent. Situé au centre d'Ottawa, le Collège Dominicain offre à ses étudiantes et étudiants la richesse d'une longue tradition d'enseignement et d'exploration intellectuelle et religieuse. Le Campus d'Alfred de l'Université de Guelph, qui œuvre dans le secteur agroalimentaire, est le seul établissement postsecondaire et de formation offrant des programmes d'études en français à l'est de la capitale.

8. Cette description des programmes a été réalisée à partir d'une lecture analytique du Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa (1974), Première partie, Définitions, par. 2 (2), consultable en ligne au <http://web5.uottawa.ca/admingov/bilinguisme.html> et de l'information affichée sur le site Web de l'Université Laurentienne au sujet de la ou des langues d'instruction dans lesquelles sont donnés les cours pour les différents programmes.

9. Compte tenu des fluctuations concernant les définitions des programmes au plan linguistique, cette valeur est fournie à titre indicatif ici et dans tout le document, pour toutes les institutions.

Localisation des universités bilingues et autres établissements offrant des programmes d'études en français



Avec cinq facultés, l'Université Laurentienne est une institution de taille moyenne. Sur ses quelque quatre-vingt-dix programmes de 1^{er} cycle, trente-deux sont offerts en langue française. Son université fédérée, l'Université de Sudbury, offre cinq programmes spécialisés de 1^{er} cycle, dont deux sont totalement en français. Le Collège de Hearst, qui est affilié à l'Université Laurentienne, a depuis septembre 1996 deux campus satellites, l'un à Kapuskasing et l'autre à Timmins. Ce collège est la seule institution de l'Ontario offrant exclusivement des programmes en français, quoique principalement dans des champs disciplinaires traditionnels dont l'administration des affaires, l'histoire, la géographie et la traduction.

Le Collège Glendon de l'Université York, campus bilingue du Centre de la province, est pour sa part exclusivement spécialisé dans les arts libéraux. Glendon offre une vingtaine de programmes d'études et plusieurs programmes de certificats. L'ouverture sur ce campus du Centre d'excellence pour les études postsecondaires en français et bilingues permettra à Glendon de jouer un rôle clé dans l'élargissement de l'espace francophone et d'accroître l'accès à l'enseignement supérieur en langue française pour la population francophone des régions du Centre et du Sud-Ouest de l'Ontario.

À l'Université de Toronto, le Centre de recherche en éducation franco-ontarienne (CRÉFO) est un centre de recherche interdisciplinaire où sont étudiées les pratiques éducatives, sociales et langagières de la francophonie en Ontario, au Canada et dans le monde. Le CRÉFO est aussi un milieu d'apprentissage dans le cadre des cours menant aux diplômes de maîtrise et de doctorat en éducation, en collaboration avec les départements de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto.

Stratégies de recrutement et de rétention. Les universités bilingues et autres institutions offrant des programmes en français font la promotion de leurs programmes dans les écoles secondaires de la province et au Québec. Des initiatives sont également prises pour attirer des étudiants de première génération à l'université et favoriser leur réussite.

Elles organisent aussi des salons de carrières qui attirent de grands employeurs canadiens, signent des ententes de collaboration internationale en faveur de la recherche et s'emploient à favoriser la mobilité étudiante, notamment par la création de bourses.



Le réseau communautaire

Ce réseau de formation des adultes œuvre à la création de conditions qui permettent aux adultes francophones de l'Ontario d'acquérir les compétences essentielles pour atteindre leurs objectifs de formation et d'emploi. Vingt-trois centres communautaires francophones font partie de ce réseau. Tous sont membres de la Coalition ontarienne pour la formation des adultes (COFA)¹⁰ et dispensent en français dans les régions Est, Nord, Centre et Sud-Ouest de la province des services et des programmes d'alphabétisation et de formation de base pour les francophones.

La carte ci-après permet de localiser les centres communautaires membres de la COFA et montre que certaines régions sont mieux desservies que d'autres.

10. La COFA est un organisme à but non lucratif dont le rôle est de promouvoir l'accès à l'éducation et à la formation en langue française des francophones adultes. Les membres de la COFA sont responsables de la prestation de programmes et services d'alphabétisation et de formation de base à travers la province. Cet organisme travaille présentement avec ses membres ainsi que les conseils scolaires et les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française au développement de partenariats en éducation et en formation des adultes francophones pour répondre aux besoins des apprenants francophones adultes et mettre en place des modèles de prestation régionaux efficaces de leurs services.

**Localisation des centres
communautaires membres
de la COFA**



**Centres communautaires œuvrant
pour l'emploi et la formation des
adultes francophones**

1. ABC Communautaire, Welland
2. Alpha en partage de Sudbury Est, Saint Charles
3. Alpha-Toronto : Centre de formation des adultes, Toronto
4. Centre Alpha Mot de Passe, Windsor
5. Centre À La P.A.G.E. Inc., Alexandria
6. Centre Alpha-culturel de Sudbury, Sudbury
7. Centre Alpha Rive Nord, Elliot Lake
8. Centre d'alphabétisation Huronie (Alpha Huronie), Penetanguishene
9. Centre d'éducation et de formation pour adultes (CÉFA), Sault Ste-Marie
10. Centre de formation de Cochrane-Iroquois Falls, Cochrane
11. Centre de formation des adultes, La Clé d'la Baie en Huronie, Barrie
12. Centre de formation La Clé à Mots-Lettres (LCAML), Kirkland Lake
13. Centre de formation Manitouwadge Learning Centre, Manitouwadge
14. Centre de formation pour adultes de Greenstone (anciennement Alpha Nord-Ouest), Geraldton
15. Centre de formation pour adultes francophones (CFAF), Timmins
16. Centre Moi j'apprends Inc., Ottawa et Rockland
17. FormationPLUS, Chapleau
18. La Boîte à Lettres, Hearst
19. La Route du Savoir, Kingston
20. Le CAP – Centre d'apprentissage et de perfectionnement inc., Hawkesbury
21. Le Centre d'alphabétisation Alpha Thunder Bay, Thunder Bay
22. Le centre de formation du Nipissing, North Bay
23. Le Collège du Savoir, Brampton

Les services de formation et d'emploi

En novembre 2005, la province et le gouvernement fédéral ont signé l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail régissant les services de formation et d'emploi en Ontario. Aux termes de cette entente, le gouvernement du Canada donnait un rôle élargi à la province dans la conception et la prestation de programmes et services liés au marché du travail.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, cette entente prévoit l'accès pour les francophones à tous les éléments et services de formation et d'emploi en français dans les vingt-cinq régions désignées en vertu de la *Loi sur les services en français* (Ontario, Ministère du Procureur général, 2009) et dans dix autres localités identifiées en vertu de la *Loi sur les langues officielles* (Canada, Ministère de la Justice, 1985). Un nombre important de partenaires très différents sont engagés dans la prestation de programmes de formation et d'emploi dont les employeurs, les employés, les demandeurs d'emploi et les fournisseurs de services qui peuvent comprendre des conseils scolaires, des collèges publics ou privés en passant par des organismes communautaires, les compagnies privées et les syndicats. Y sont par ailleurs impliqués les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Voici quelques-uns des programmes dont l'accès doit être assuré en français dans la province.

Services d'emploi et incitatifs aux particuliers et/ou aux employeurs	Description
Services d'emploi	Services axés sur la cliente ou le client et adaptés aux besoins de chacun, dont la prestation est assurée par un réseau de fournisseurs de services tiers. Ils peuvent être offerts sur une base individuelle ou en groupe.
Stratégie Emplois d'été Ontario (EEO)	Stratégie regroupant des programmes et services d'emploi d'été offerts dans sept ministères provinciaux : le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, le ministère du Développement économique et du Commerce, le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts, le ministère des Richesses naturelles, le ministère des Services gouvernementaux et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Les programmes et services offerts incluent le Service d'emplois d'été, le programme Entreprise d'été, le Programme Expérience Été, les Brigadiers de l'Ontario, les Offres d'emploi d'été dans la fonction publique de l'Ontario et le Programme d'emplois d'été pour les jeunes.
Programme Partenariats pour la création d'emplois (programme PCE)	Programme appuyant des projets de partenariat qui fournissent à des participants prestataires de l'assurance-emploi (AE) l'occasion d'acquérir une expérience de travail pouvant les aider dans leur recherche d'un emploi stable. Les projets du programme profitent aux participants ainsi qu'à la communauté et à l'économie locale.
Bourse d'études pour l'apprentissage	Bourse d'études de 1 000 \$ destinée aux jeunes ayant abandonné leurs études secondaires et retournant à l'école pour accéder à un programme de formation en apprentissage.
Prime à la signature à l'intention des employeurs pour l'apprentissage (PSEA)	Prime à la signature de 2 000 \$ par apprentie ou apprenti accessible à tout employeur qui soutient l'inscription du jeune et lui offre une formation en apprentissage.
Programme de préapprentissage	Programme offrant un soutien aux personnes cherchant à acquérir des compétences professionnelles qui sont requises pour suivre une formation en apprentissage.
Programme apprentissage-diplôme	Programme offrant aux jeunes qui veulent apprendre un métier spécialisé la possibilité d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales tout en suivant une formation en apprentissage.
Guichet emplois Ontario	Réseau en ligne d'affichage d'emplois à combler à travers tout le Canada (www.jobbank.gc.ca). Les chercheurs d'emploi canadiens y trouvent des offres d'emploi pour toutes les régions de l'Ontario et partout ailleurs au Canada.
Ligne d'information Emploi Ontario	Source d'information pour le public sur les programmes de formation et les services d'emploi offerts par la province.

Services de formation et incitatifs aux particuliers et/ou aux employeurs	Description
Deuxième carrière (DC)	Programme d'aide à la reconversion professionnelle de travailleuses et travailleurs récemment mis à pied dans un métier en demande sur le marché du travail ontarien. Ce programme aide les personnes à financer les droits de scolarité, l'achat de manuels, le transport et d'autres dépenses associées à la formation, et prévoit une allocation de subsistance de base fondée sur l'évaluation des besoins financiers individuels.
Prestations d'aide au travail indépendant (PATI)	Service qui prévoit une aide financière et des conseils en matière de planification des activités à des participantes et participants admissibles à l'assurance-emploi (AE) afin de les aider à démarrer leur propre entreprise. Ces prestations servent à couvrir les frais de subsistance personnels et d'autres dépenses au cours des premières étapes de la création de l'entreprise.
Programme d'alphabétisation et de formation de base (Programme AFB)	Programme gratuit destiné aux adultes qui ne sont plus à l'école et dont les compétences sont inférieures au niveau de la 9 ^e année mais qui sont désireux d'améliorer leur aptitude à lire, écrire et compter et d'acquérir des compétences de base. La prestation des services est assurée par les collèges communautaires, les conseils scolaires et les organisations communautaires locales.
Rattrapage scolaire (RS)	Composante du programme d'alphabétisation et de formation de base susmentionné (niveau supérieur) qui vise à aider les apprenantes et apprenants à acquérir les aptitudes à lire, écrire et compter ainsi que des compétences de base pour être admissibles à une formation postsecondaire ou à l'emploi. La prestation est assurée par le réseau de collèges communautaires ainsi que par des partenariats entre les collèges communautaires, les conseils scolaires et les organisations communautaires locales.
Formation en apprentissage	Type de formation répondant aux besoins en main-d'œuvre qualifiée de l'industrie en facilitant la formation d'apprenties et d'apprentis en milieu de travail et en milieu scolaire à des fins d'accréditation professionnelle.
Formation modulaire	Type de formation dispensée par étapes en milieu de travail et donnant lieu à une accréditation à chaque étape. La formation est conçue en fonction des compétences professionnelles en demande et des préoccupations de l'industrie en matière de santé et de sécurité au travail, principalement dans les secteurs miniers et forestiers, ainsi que pour la conduite de grues et l'entretien des véhicules utilitaires.
Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO)	Programme donnant aux élèves des écoles secondaires de l'Ontario la possibilité de recevoir une formation d'apprentie ou d'apprenti tout en travaillant à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

suite ...

... suite

Programme de préapprentissage	Programme offrant un soutien aux personnes cherchant à acquérir des compétences professionnelles qui sont requises pour suivre une formation en apprentissage.
Programme apprentissage-diplôme	Programme offrant aux jeunes qui veulent apprendre un métier spécialisé la possibilité d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales tout en suivant une formation en apprentissage.
Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA)	Incentif offert aux employeurs qui embauchent et forment des apprentis dans certains métiers spécialisés. Le crédit maximal pour chaque apprenti est de 10 000 \$ par an. Le crédit maximal pour les 48 premiers mois de l'apprentissage est de 40 000 \$.
Services d'apprentissage	Services qui comprennent la délivrance et le renouvellement des certificats de qualification, l'établissement des horaires de la formation en classe, la perception des droits et les services d'inscription et de counselling offerts aux apprentis et à leurs employeurs.
Ligne d'information Emploi Ontario	Source d'information pour le public sur les programmes de formation et les services d'emploi offerts par la province.
Passeport-compétences de l'Ontario (PCO)	Ressource en ligne offrant aux élèves du secondaire, apprenantes et apprenants adultes, personnes à la recherche d'un emploi, travailleuses et travailleurs, employeurs, personnel enseignant, formatrices et formateurs, professionnels en exercice, prospectrices et prospecteurs d'emplois et conseillères et conseillers en orientation une base de critères communs ainsi que des ressources et outils aidant à perfectionner leurs compétences, à renforcer leur confiance et à établir des liens.



Soutien au revenu pour l'emploi et la formation	Description
Prestations d'aide au travail indépendant (PATI)	Service qui prévoit une aide financière et des conseils en matière de planification d'entreprise à des participantes et participants admissibles à l'assurance-emploi (AE) afin de les aider à démarrer leur propre entreprise. Ces prestations servent à couvrir les frais de subsistance personnels et d'autres dépenses au cours des premières étapes de la création de l'entreprise.
Deuxième carrière	Programme d'aide à la reconversion professionnelle de travailleuses et travailleurs récemment mis à pied dans un métier en demande sur le marché du travail ontarien. Ce programme aide les personnes à financer les droits de scolarité, l'achat de manuels, le transport et d'autres dépenses associées à la formation, et prévoit une allocation de subsistance de base fondée sur l'évaluation des besoins financiers individuels.
Programme Partenariats pour la création d'emplois (programme PCE)	Programme offrant un soutien aux particuliers engagés dans des activités prévues dans le cadre d'un projet PCEO et dont le financement provient de deux sources : a) soutien du revenu prévu à la Partie II de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> ; b) prestations d'assurance-emploi pour les prestataires de l'assurance-emploi actifs prévues à la Partie I de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> .
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA)	Initiative donnant aux travailleurs âgés sans emploi vivant dans des collectivités vulnérables la possibilité de participer à des programmes qui les aident à améliorer leur employabilité, facilitent leur retour au travail et qui les aident à demeurer actifs et productifs au fil de l'évolution de leurs collectivités.
Programme de prêts pour l'acquisition d'outils de travail	Programme qui aide les apprenties et apprentis à acheter leurs propres outils de travail.

Planification et renforcement des capacités pour l'emploi et la formation	Description
Commissions locales de formation	Organismes indépendants sans but lucratif qui évaluent les besoins de leur marché du travail local. Il y a 21 commissions locales actuellement en place à travers la province.
Fonds de développement du réseau Emploi Ontario (FDREO)	Fonds destiné à soutenir la tenue de colloques sectoriels et régionaux visant à améliorer l'expertise au sein du réseau de prestation des services d'Emploi Ontario.
Partenariats du marché du travail (PMT)	Programme procurant de l'aide financière aux communautés, aux groupes sectoriels, aux associations d'employeurs/employés et employeurs d'une localité afin de les aider à développer et mettre en œuvre des stratégies pour faire face et réagir localement au développement économique (de l'emploi), à l'adaptation de la main-d'œuvre et à la planification des ressources humaines.
Services de formation pour un réemploi rapide (SFRR)	Services qui aident les collectivités et le personnel à s'adapter à la fermeture d'usines ou d'entreprises. Les SFRR fournissent une réponse du gouvernement au maximum une heure après l'annonce d'une fermeture ou d'une réduction d'effectif majeures, et proposent un plan d'action pour la collectivité touchée dans les 30 jours suivant l'annonce.
Fonds d'innovation en apprentissage (FIA)	Fonds accordé aux établissements reconnus qui en font la demande aux fins de la mise à jour des normes de formation des apprenties et apprentis en salle de classe et pour appuyer l'innovation dans les méthodes de formation.
Fonds de promotion des initiatives sectorielles (FPIS)	Fonds aidant les industries et les organismes à mettre au point des programmes de formation pour pallier aux lacunes de compétences.
Programme d'adaptation de la main-d'œuvre (PAM)	Programme offrant des services d'adaptation, en cas de perte d'emploi, aux employées et employés touchés par la fermeture d'une usine ou d'une entreprise, y compris une évaluation des besoins, des plans d'action individualisés et de l'information sur les possibilités de formation et d'éducation.
Programme ontarien d'amélioration de la formation professionnelle (POAFP)	Programme à frais partagés visant à soutenir les centres de formation de l'Ontario (notamment les centres de formation des syndicats et des employeurs, et les centres de formation patronaux-syndicaux) qui rénovent leurs installations ou achètent de nouveaux équipements pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de formation axée sur les compétences professionnelles des apprenties et apprentis.

suite ...

... suite

Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage (FAIA)	Fonds apportant un financement aux collèges de l'Ontario qui dispensent des programmes de formation en apprentissage pour leur permettre de rénover leurs équipements et leurs installations, et en vue de soutenir un nombre accru d'inscriptions à ce type de formation.
Fonds de développement des capacités (FDC)	Fonds aidant le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à procéder à la refonte du réseau de programmes et de services d'Emploi Ontario (EO) afin de garantir sa cohérence, sa durabilité et la qualité de son service à la clientèle.
Fonds pour les partenariats de formation dans le Nord	Fonds de soutien à des projets de formation professionnelle par lequel sont accordées des subventions couvrant jusqu'à 75 pour 100 du coût total de la prestation de formations professionnelles en milieu de travail et de soutiens à l'emploi. Les projets doivent s'harmoniser avec le Plan de croissance du Nord de l'Ontario ou s'en inspirer.





Annexe G

Le financement

Tous les établissements partenaires d'enseignement postsecondaire de langue française et bilingues ainsi que tous les fournisseurs de services d'alphabétisation, de formation de base et d'emploi reçoivent des fonds supplémentaires pour couvrir les coûts liés à l'enseignement en français.

Les deux collèges de langue française, les universités bilingues et les autres établissements offrant des programmes en français sont subventionnés à même les fonds publics et reçoivent des subventions de base auxquelles s'ajoutent des subventions additionnelles qui sont distribuées selon les mandats et les projets particuliers des établissements.

Historiquement, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a financé les établissements de langue française et bilingues de la province par l'entremise de quatre catégories de fonds :

1. L'enveloppe au bilinguisme pour les universités et le fonds différentiel pour les collèges d'arts appliqués et de technologie, qui visent à couvrir les frais supplémentaires relatifs à la prestation de programmes et services en français.
2. Les fonds Perspectives d'avenir qui font partie du Plan d'action du gouvernement de l'Ontario pour des résultats supérieurs et qui appuient les initiatives institutionnelles visant à attirer, retenir et soutenir les étudiantes et étudiants francophones.
3. Les fonds disponibles en vertu de l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle. Ce financement comprend des fonds pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la seconde langue officielle.
4. Des fonds visant un projet précis et/ou un établissement particulier.



Bibliographie

- Allard, Réal et coll. 2010. *Et après le secondaire? Aspirations éducationnelles et intentions de faire vie-carrière dans leur communauté des élèves de 12^e année des écoles de langue française de l'Ontario*. Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML).
- Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) et Université des réseaux d'expression française (UREF). 1989. *Francophonie scientifique : le tournant*. Collection Perspectives francophones. Paris, AUPELF-UREF / John Libbey Eurotext.
- Canada, Commissariat aux langues officielles. 2009. *Deux langues, tout un monde de possibilités. L'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes*. Ottawa, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada. Consultable au www.ocol-clo.gc.ca/docs/f/uni_f.pdf.
- Canada, Ministère de la Justice. 1985. *Loi sur les langues officielles*. L.R., 1985, ch. 31 (4^e suppl.). Ottawa, le Ministère.
- Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA). 2010. *Rapport annuel 2009-2010*. Ottawa, la COFA. Consultable au www.coalition.ca/notre-organisation/rapport-annuel/rapport-annuel-2009-2010.pdf.
- Collège Boréal. Juillet 2010. *Rapport annuel 2009-2010 : 15 ans au cœur de la francophonie!* Sudbury, Collège Boréal. Consultable au www.collegeboreal.ca/documents/rapport-annuel.pdf.
- Conseil de l'Europe. 1999. *La Déclaration de Bologne du 19 juin 1999*. Déclaration commune des ministres européens de l'éducation. Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES). 2009. *Vers un cadre de responsabilisation pour l'éducation postsecondaire de l'Ontario*. Toronto, COQES.
- Cummins, Jim et Merrill Swain. 1986. *Bilingualism in Education: Aspects of theory, research, and practice*. London: Longman Group.
- Groupe de travail sur les programmes et services en français. Août 2007. *La place du français à l'Université d'Ottawa. Volume I : Recommandations pour le développement des programmes et services pour 2007-2012*. Présenté au Sénat de l'Université d'Ottawa en août 2007. Ottawa, Université d'Ottawa. Consultable au http://web5.uottawa.ca/vision2010/consultation/documents/VolumeI_Francais.pdf.
- Groupe de travail sur les programmes et services en français. Septembre 2006. *La place du français à l'Université d'Ottawa. Volume II : États des lieux des programmes et services en français*. Ottawa, Université d'Ottawa. Consultable au http://web5.uottawa.ca/vision2010/consultation/documents/VolumeII_Etat_des_lieux_final_24_aout2007.pdf.
- Heller, Monica (publié sous la direction de). 2007. *Bilingualism: a social approach*. New York, Palgrave Macmillan.
- La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). 2009. *Profil de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick – Acadian and Francophone Community profile of New Brunswick*. Ottawa, FCFA. Consultable en français et en anglais à partir du site de la FCFA au www.fcfa.ca.
- Labrie, Normand et coll. 2009. *L'accès des francophones aux études postsecondaires en Ontario : Le choix des jeunes. Rapport final*. Centre de recherches en éducation franco-ontarienne (CREFO). Toronto, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO) de l'Université de Toronto.

- La Cité collégiale. 2010. *Rapport annuel 2009-2010 : Réussir ensemble « le Collège des plus »*. Ottawa, La Cité collégiale. Consultable au www.lacitec.on.ca/c/document_library/get_file?uuid=1489fcee-0b6b-45e6-ab34-636b6208a0c4&groupId=10251.
- Lamoureux, Sylvie. 2007. *La transition de l'école secondaire de langue française à l'université en Ontario : perspectives étudiantes*. Thèse de doctorat, Université de Toronto.
- Leclerc, Jacques. 2010. *L'aménagement linguistique dans le monde*. Sur le site hébergé par le Trésor de la langue française au Québec (TLFQ) et l'Université Laval au www.tlfq.ulaval.ca/axl/.
- Lord, Bernard. 2008. *Rapport sur les consultations du gouvernement du Canada sur la dualité linguistique et les langues officielles*, présenté à l'honorable Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles. Ottawa, Patrimoine canadien.
- Ontario, Cabinet du premier ministre. 2010. Discours du Trône – Plan Ontario Ouvert sur le Monde, 8 mars 2010. Consultable sur le site Web du premier ministre au www.premier.gov.on.ca/news/event.php?ItemID=11283&Lang=Fr.
- Ontario, Ministère de l'Éducation. 2009. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario*. Toronto, le Ministère.
- Ontario, Ministère de l'Éducation. 2008. *Profil des compétences d'enseignement et de leadership en milieu minoritaire pour les écoles de langue française*. Toronto, le Ministère.
- Ontario, Ministère de l'Éducation. 2004. *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*. Toronto, le Ministère.
- Ontario, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. 2010. *Cadre de classification des titres de compétence de l'Ontario*. Toronto, le Ministère. Consultable au www.edu.gov.on.ca/fre/general/postsec/oqf.html.
- Ontario, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. 2008. *Étude des écarts : Les systèmes d'éducation postsecondaire et de formation de langue française et de langue anglaise*. Toronto, le Ministère.
- Ontario, Ministère du Procureur général. 2009. *Loi sur les services en français*. Lois refondues de l'Ontario 1990, chapitre F.32. Consultable sur le site de Service Ontario, Lois en ligne au www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90f32_f.htm.
- Ontario, Ministère du Procureur général. 2002. *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*. Consultable sur le site de Service Ontario, Lois en ligne au www.search.e-laws.gov.on.ca/fr/isysquery/b1050181-8357-4909-b8d4-0f53943b247c/1/doc/?search=browseStatutes&context=#hit1.
- Ontario, Ministère du Procureur général. 1997. *Loi de 1997 réduisant le nombre de conseils scolaires*. Note explicative consultable sur le site Web de l'Assemblée législative de l'Ontario au www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&BillID=1490&isCurrent=false&ParlSessionID=36%3A1.
- Ontario, Office des affaires francophones. 2009. *Profil de la communauté francophone de l'Ontario*. Toronto, l'Office. Consultable sur le site Web de l'Office au www.ontario.ca/fr/communities/francophones/profile/ONT05_024447.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 1982. *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet 1982. Paris, UNESCO.
- Québec, Conseil supérieur de la langue française. 1989. Avis au Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française : *Le français dans les publications scientifiques et techniques*. Québec, le Conseil supérieur de la langue française.
- Rae, Bob. Février 2005. *L'Ontario, chef de file en éducation. Rapport et recommandations. Des attentes supérieures pour l'enseignement supérieur*. Toronto, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.
- Université d'Ottawa. Mars 2009. *Bilan de Vision 2010 : Planification stratégique*. Ottawa, l'Université d'Ottawa. Consultable au www.uottawa.ca/vision2010/pdf/Vision2010_rapport_2009.pdf.
- Université Laurentienne. 2006. *Politique de bilinguisme à l'université Laurentienne*. Sudbury, l'Université Laurentienne.